



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES
YVELINES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°78-2018-176

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-007 - andresy_DM_PA_2811.rtf (3 pages)	Page 4
78-2018-11-23-003 - Aubergenville_jardin_medicis_DM_PA_2834.rtf (3 pages)	Page 8
78-2018-11-22-015 - Chevreuse_EHPAD du centre de grontologie_ATM.rtf (3 pages)	Page 12
78-2018-11-22-014 - Houilles_le parc du Donjon_ATM.rtf (3 pages)	Page 16
78-2018-11-22-009 - magnanville_bellan_dm_PA_2804.rtf (3 pages)	Page 20
78-2018-11-23-004 - mantes_la_ville_fontaine_medicis_dm_PA_2833.rtf (3 pages)	Page 24
78-2018-11-22-013 - Mesnil Saint Denis _Fort Manoir_ATM.rtf (3 pages)	Page 28
78-2018-11-22-008 - mezy_jardin_medicis_DM_PA_2813.rtf (3 pages)	Page 32
78-2018-11-23-005 - verneuil_clemenceau_DM_PA_2947.rtf (3 pages)	Page 36

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2018-12-05-002 - DELEGATION DE SIGNATURE G. AUBERT CHIMM (2 pages)	Page 40
78-2018-12-05-003 - DELEGATION DE SIGNATURE N. DENAKPO CHIMM (2 pages)	Page 43
78-2018-12-05-001 - DELEGATION SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE CHFQ (2 pages)	Page 46
78-2018-12-05-005 - DELEGATION SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE CHIMM (2 pages)	Page 49

DDFIP 78 - Secrétariat

78-2018-11-29-008 - 97 2018 (2 pages)	Page 52
---------------------------------------	---------

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2018-12-03-006 - arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires portant renouvellement de l'agrément d'exploitant de centre VHU de la société GUAINVILLE RECUPER à Limay, du 3 décembre 2018 (8 pages)	Page 55
78-2018-11-22-011 - Société NYCO à Conflans Sainte Honorine Arrêté instituant des servitudes d'utilité publiques. (10 pages)	Page 64
78-2018-11-22-010 - Société NYCO à Conflans Sainte Honorine Arrêté de prescriptions complémentaires (4 pages)	Page 75

Préfecture des Yvelines

78-2018-12-04-003 - Arrêté complémentaire (3 pages)	Page 80
78-2018-12-05-007 - ARRETE MHA - promotion janvier 2019 (8 pages)	Page 84
78-2018-12-05-006 - Arrêté MHRDC - promotion janvier 2019 (47 pages)	Page 93
78-2018-12-04-004 - Arrêté MHT 012019 (2 pages)	Page 141

Préfecture des Yvelines - Cabinet - Sécurité intérieure - Bureau des Polices

Administratives

78-2018-11-28-006 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à LA REINE DES VELOS - BAR-TABAC-LOTO-FDJ-PMU-BRASSERIE 78800 HOUILLES (3 pages)	Page 144
---	----------

78-2018-11-28-005 - Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la SOCIETE ENERGIES SERVICES 78550 HOUDAN (3 pages)	Page 148
Préfecture des Yvelines - Direction de la Réglementation et des Elections - BENVEP	
78-2018-12-05-004 - Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse - Arrêté du 5 décembre 2018 portant renouvellement d'agrément régional au titre de la protection de l'environnement. (3 pages)	Page 152
Préfecture des Yvelines - Direction des relations avec les Collectivités locales - Contrôle de légalité	
78-2018-12-05-008 - AP constatant la représentation-substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise au sein du Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses Affluents (2 pages)	Page 156

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-007

andresy_DM_PA_2811.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2811 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD RESIDENCE ANDRESY - 780823100

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE ANDRESY (780823100) sise 34, R DE L HAUTIL, 78570, ANDRESY et gérée par l'entité dénommée SA "RESIDENCE ANDRESY" (780001152) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°146 en date du 12/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD RESIDENCE ANDRESY - 780823100.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 813 602.09€ au titre de 2018, dont 27 280.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 67 800.17€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	813 602.09	39.11
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 786 322.09€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	786 322.09	37.79
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 65 526.84€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SA "RESIDENCE ANDRESY" (780001152) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines
Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-23-003

Aubergenville_jardin_medicis_DM_PA_2834.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2834 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD LES JARDINS MEDICIS - 780006508

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 17/03/2004 de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS MEDICIS (780006508) sise 7, R DU BOIS TONNERRE, 78410, AUBERGENVILLE et gérée par l'entité dénommée SARL AUBERGENVILLE (740010749) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°147 en date du 12/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD LES JARDINS MEDICIS - 780006508.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 726 245.92€ au titre de 2018, dont 44 576.04€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 60 520.49€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	726 245.92	34.91
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 681 669.88€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	681 669.88	32.76
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 56 805.82€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL AUBERGENVILLE (740010749) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 23/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-015

Chevreuse_EHPAD du centre de grontologie_ATM.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2831 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD DU CENTRE DE GERONTOLOGIE - 780804035

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD DU CENTRE DE GERONTOLOGIE (780804035) sise 1, R JEAN MERMOZ, 78460, CHEVREUSE et gérée par l'entité dénommée HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE (780130019) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°251 en date du 13/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD DU CENTRE DE GERONTOLOGIE - 780804035.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 1 276 963.56€ au titre de 2018, dont 52 992.57€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 106 413.63€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 211 591.41	46.08
UHR	0.00	0.00
PASA	65 372.15	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 223 970.99€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 158 598.84	44.06
UHR	0.00	0.00
PASA	65 372.15	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 101 997.58€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE (780130019) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-014

Houilles_le parc du Donjon_ATM.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2823 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD LE PARC DU DONJON - 780018206

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD LE PARC DU DONJON (780018206) sise 44, R CAMILLE PELLETAN, 78800, HOUILLES et gérée par l'entité dénommée SARL LE PARC (780018180) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°233 en date du 14/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD LE PARC DU DONJON - 780018206.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 1 056 791.73€ au titre de 2018, dont 86 538.20€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 88 065.98€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 056 791.73	38.57
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 970 253.53€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	970 253.53	35.41
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 80 854.46€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LE PARC (780018180) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-009

magnanville_bellan_dm_PA_2804.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2804 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD CENTRE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE - 780700803

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD CENTRE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE (780700803) sise 1, PL LEOPOLD BELLAN, 78200, MAGNANVILLE et gérée par l'entité dénommée FONDATION LEOPOLD BELLAN (750720609) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°174 en date du 13/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD CENTRE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE - 780700803.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 5 849 702.15€ au titre de 2018, dont 128 520.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 487 475.18€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	5 782 719.86	50.15
UHR	0.00	0.00
PASA	66 982.29	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 5 833 453.15€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	5 766 470.86	50.01
UHR	0.00	0.00
PASA	66 982.29	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 486 121.10€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire FONDATION LEOPOLD BELLAN (750720609) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines
Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-23-004

mantes_la_ville_fontaine_medicis_dm_PA_2833.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2833 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD LA FONTAINE MEDICIS - 780825675

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD LA FONTAINE MEDICIS (780825675) sise 20, R DES PRES, 78711, MANTES-LA-VILLE et gérée par l'entité dénommée SNC "SERA MANTES-LA-VILLE" (750830747) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°189 en date du 13/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD LA FONTAINE MEDICIS - 780825675.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 975 597.33€ au titre de 2018, dont 15 500.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 81 299.78€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	975 597.33	33.49
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 982 109.10€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	982 109.10	33.72
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 81 842.43€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SNC "SERA MANTES-LA-VILLE" (750830747) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 23/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines
Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-013

Mesnil Saint Denis _Fort Manoir_ATM.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2801 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD LE FORT MANOIR - 780701595

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD LE FORT MANOIR (780701595) sise 2, R DU FORT MANOIR, 78320, LE MESNIL-SAINT-DENIS et gérée par l'entité dénommée CHEMINS D'ESPERANCE (750057291) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°344 en date du 14/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD LE FORT MANOIR - 780701595.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 946 583.46€ au titre de 2018, dont 35 500.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 78 881.96€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	854 052.82	33.34
UHR	0.00	0.00
PASA	92 530.64	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 001 235.66€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	908 705.02	35.48
UHR	0.00	0.00
PASA	92 530.64	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 83 436.31€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire CHEMINS D'ESPERANCE (750057291) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-22-008

mezy_jardin_medicis_DM_PA_2813.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2813 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD LES JARDINS MEDICIS - 780801742

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD LES JARDINS MEDICIS (780801742) sise 5, R DE MEULAN, 78250, MEZY-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée SARL LE MANOIR (780001004) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°194 en date du 13/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD LES JARDINS MEDICIS - 780801742.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 823 967.88€ au titre de 2018, dont 16 238.70€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 68 663.99€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	823 967.88	36.56
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 807 729.18€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	807 729.18	35.84
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 67 310.76€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SARL LE MANOIR (780001004) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 22/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental

Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

ARS - Département autonomie

78-2018-11-23-005

verneuil_clemenceau_DM_PA_2947.rtf

DECISION TARIFAIRE N°2947 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS
POUR 2018 DE
EHPAD RESIDENCE CLEMENCEAU - 780826137

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2017-1836 du 30/12/2017 de financement de la Sécurité Sociale pour 2018 publiée au Journal Officiel du 31/12/2017 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18/05/2018 publié au Journal Officiel du 20/05/2018 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2018 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 24/05/2018 publiée au Journal Officiel du 30/05/2018 relative aux dotations régionales limitatives 2018 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2018 ;
- VU l'arrêté du 07/06/2018 fixant pour 2018 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 12/06/2018 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien Rousseau en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de YVELINES en date du 03/09/2018 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure EHPAD dénommée EHPAD RESIDENCE CLEMENCEAU (780826137) sise 0, BD GEORGES CLEMENCEAU, 78480, VERNEUIL-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée SNC CLEMENCEAU (780826129) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°210 en date du 14/06/2018 portant fixation du forfait global de soins pour 2018 de la structure dénommée EHPAD RESIDENCE CLEMENCEAU - 780826137.

DECIDE

Article 1^{ER}

A compter du 01/01/2018, le forfait global de soins est fixé à 921 080.89€ au titre de 2018, dont 21 780.00€ à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 76 756.74€.

Pour 2018, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	921 080.89	37.03
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

Article 2

A compter du 1er janvier 2019, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 905 582.63€.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	905 582.63	36.40
UHR	0.00	0.00
PASA	0.00	0.00
Hébergement Temporaire	0.00	0.00
Accueil de jour	0.00	0.00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 75 465.22€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, place du palais royal, 75100, paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.


Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire SNC CLEMENCEAU (780826129) et à l'établissement concerné.

Fait à Versailles , Le 23/11/2018

Par délégation le Délégué Départemental


Le Délégué départemental
des Yvelines
Agence régionale de santé Ile-de-France
Le délégué départemental des Yvelines

Dr Marc PULIK

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2018-12-05-002

DELEGATION DE SIGNATURE G. AUBERT CHIMM

DIRECTION GENERALE

Décision n°2018/159 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE

Vu le Code de la Santé Publique, 6^{ème} partie « Etablissements et services de santé », Livre I, Titre I, Articles L.6111-1 à L.6154-7 et la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris en application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 susvisée ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu le décret financier n° 201-425 du 29 Avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

Vu la convention de direction commune conclue entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie en date du 25 juin 2015, son avenant n° 1 du 5 août 2015 et l'avenant n° 2 portant extension de la direction commune au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux en date du 24 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle LECLERC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, du Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux à compter du 1er décembre 2018.

DECIDE

Article 1 : Madame Gaëlle AUBERT, Responsable logistique achat / approvisionnement au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux est chargée de l'encadrement des secteurs logistiques et achat / approvisionnement du CHIMM.

Article 2 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Gaëlle AUBERT, Responsable logistique achat / approvisionnement au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux, à l'effet de signer les documents suivants :

CHI POISSY ST-GERMAIN-EN-LAYE - CS73082 – 78303 POISSY cedex – Tél. : 01.39.27.50.01 – fax : 01.39.27.43.75
Siège Social : 20 rue Armagis – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

CH F. QUESNAY - 2 Boulevard Sully - 78200 MANTES-LA-JOLIE - Tél. 01.34.97.40.04- Fax : 01.34.97.40.15

CHI MEULAN-LES MUREAUX 1 rue du Fort 78250 MEULAN Tél. : 01 30 22 40 00 - Fax : 01.30 99 05 60

- Les bons de commande rattachables à un marché ou passés auprès d'une centrale d'achat grossiste, dans la limite de 25 000 Euros, ainsi que la liquidation des factures s'y rattachant, concernant :
 - Les comptes de stocks gérés par la Direction Logistique/Achats du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux
 - Les comptes d'exploitation de classe 6, dont certains comptes relevant des titres 2 et 3,
 - Les comptes d'investissement de classe 2,
 - Les demandes d'examens extérieures assimilées à un engagement de dépenses,
- Les autorisations de congés et les ordres de missions des agents placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations prises en charge dans le cadre du plan de formation.
- Tous courriers, actes, documents relatifs à la gestion des secteur logistique achat / approvisionnements, en l'absence de son Directeur (trice).

Conformément à la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation
Gaëlle AUBERT
Responsable Logistique Achat / Approvisionnement

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Gaëlle AUBERT, une délégation de signature est donnée à **Madame Catia RODRIGUES-REIS**, Responsable adjointe approvisionnement pour signer les commandes rattachables à un marché ou auprès d'un grossiste, dans la limite de 15.000 Euros HT.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision sera notifiée à l'intéressée, transmise au Trésorier du/des établissement(s) concerné(s) et publiée au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Poissy, le 30 novembre 2018

La Directrice Générale,

Isabelle LECLERC

Exemplaire de signature autorisée,

Gaëlle AUBERT

Catia RODRIGUES-REIS

Destinataires :

- Monsieur Lucien FEIST, Trésorier principal
- Direction Générale
- Publication recueil
- Madame Caroline JEGOUDEZ, Directrice Logistique/Achats

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2018-12-05-003

DELEGATION DE SIGNATURE N. DENAKPO CHIMM

DIRECTION GENERALE

Décision n°2018/160 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA DIRECTRICE

Vu le Code de la Santé Publique, 6^{ème} partie « Etablissements et services de santé », Livre I, Titre I, Articles L.6111-1 à L.6154-7 et la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris en application de la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 susvisée ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu le décret financier n° 201-425 du 29 Avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé ;

Vu la convention de direction commune conclue entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie en date du 25 juin 2015, son avenant n° 1 du 5 août 2015 et l'avenant n° 2 portant extension de la direction commune au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux en date du 24 octobre 2018 ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle LECLERC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, du Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux à compter du 1er décembre 2018.

DECIDE

Article 1 : Madame Nadia DENAKPO, responsable du service restauration au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les Mureaux est chargée de l'encadrement du service restauration du CHIMM.

Article 2 : Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Nadia DENAKPO, responsable du service restauration au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-les Mureaux, à l'effet de signer les documents suivants :

CHI POISSY ST-GERMAIN-EN-LAYE - CS73082 – 78303 POISSY cedex – Tél. : 01.39.27.50.01 – fax : 01.39.27.43.75
Siège Social : 20 rue Armagis – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

CH F. QUESNAY - 2 Boulevard Sully - 78200 MANTES-LA-JOLIE - Tél. 01.34.97.40.04- Fax : 01.34.97.40.15

CHI MEULAN-LES MUREAUX 1 rue du Fort 78250 MEULAN Tél. : 01 30 22 40 00 - Fax : 01.30 99 05 60

- Les bons de commande rattachables à un marché ou passés auprès d'une centrale d'achat grossiste, pour les denrées alimentaires, dans la limite de 25 000 Euros, ainsi que la liquidation des factures s'y rattachant.
- Les autorisations de congés et les ordres de missions des agents placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations prises en charge dans le cadre du plan de formation.

Conformément à la mention suivante :

Pour le Directeur et par délégation
Nadia DENAKPO
Responsable du service restauration

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Nadia DENAKPO**, une délégation de signature est donnée à **Monsieur Benoît SAUQUET**, Responsable adjoint, pour signer les commandes rattachables à un marché ou auprès d'un grossiste, pour les denrées alimentaires, dans la limite de 5 000 Euros HT.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision sera notifiée à l'intéressée, transmise au Trésorier du/des établissement(s) concerné(s) et publiée au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.


Fait à Poissy, le 30 novembre 2018

Exemplaire de signature autorisée,

La Directrice Générale,

Nadia DENAKPO

Isabelle LECLERC



Destinataires :

- Monsieur Lucien FEIST, Trésorier principal
- Direction Générale
- Publication recueil
- Madame Caroline JEGOUDEZ, Directrice Logistique/Achats

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2018-12-05-001

DELEGATION SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE CHFQ

DIRECTION GENERALE

**DECISION N° 1/2018/140
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LA DIRECTRICE

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et notamment l'article L.6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier du corps de directeur d'hôpital ;

Vu le titre V de l'instruction M21 sur la comptabilité des Etablissements public de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 2010-347 du 24 avril 2013 prévoyant la liste des personnes habilitées à effectuer des gardes administratives ou techniques ;

Vu la convention de direction commune conclue entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie en date du 25 juin 2015, son avenant n° 1 du 5 août 2015 et l'avenant n° 2 portant extension de la direction commune au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux en date du 24 octobre 2018.

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle LECLERC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, du Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux à compter du 1er décembre 2018.

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux cadres cités ci-après dans le cadre de la garde administrative :

- Madame Houaria BEGHERSA
- Madame Nicole BIZEUL
- Monsieur Sébastien CAZE
- Madame Marie FRANCONY
- Madame Valérie GAILLARD
- Madame Céline GALLET
- Madame Sylvie GUESDON
- Monsieur Damien MITRAM

Article 2 : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation.

Article 3 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise aux trésoriers des trois établissements, communiquée aux Conseils de Surveillance de chaque établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Fait à Poissy, le 30 novembre 2018

La Directrice Générale,

Isabelle LECLERC



Exemplaire de signature autorisée,

Madame Houaria BEGHERSA

Monsieur Sébastien CAZE

Madame Céline GALLET

Monsieur Damien MITRAM

Destinataires :

- Trésoreries Principales
- Direction Générale
- Administrateurs de garde
- Publication recueil

Madame Nicole BIZEUL

Madame Marie FRANCONY

Madame Sylvie GUESDON

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2018-12-05-005

DELEGATION SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE CHIMM

DIRECTION GENERALE

**DECISION N° 1/2018/137
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

LA DIRECTRICE

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et notamment l'article L.6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier du corps de directeur d'hôpital ;

Vu le titre V de l'instruction M21 sur la comptabilité des Etablissements public de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 2010-347 du 24 avril 2013 prévoyant la liste des personnes habilitées à effectuer des gardes administratives ou techniques ;

Vu la convention de direction commune conclue entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie en date du 25 juin 2015, son avenant n° 1 du 5 août 2015 et l'avenant n° 2 portant extension de la direction commune au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux en date du 24 octobre 2018.

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle LECLERC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, du Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux à compter du 1er décembre 2018.

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux cadres cités ci-après dans le cadre de la garde administrative :

- Madame Djémila BOUROUMA
- Monsieur Frédéric MAZURIER
- Monsieur Constant MBOCK
- Monsieur Alain PACQUIT
- Monsieur Jérôme POZZO DI BORGIO
- Madame Caroline SIMONNEAUX


Article 2 : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation.

Article 3 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise aux trésoriers des trois établissements, communiquée aux Conseils de Surveillance de chaque établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Article 4 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} décembre 2018.

Fait à Poissy, le 30 novembre 2018

La Directrice Générale,



Isabelle LECLERC

Exemplaire de signature autorisée,

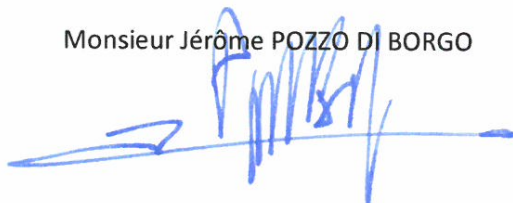
Madame Djémila BOUROUMA



Monsieur Constant MBOCK



Monsieur Jérôme POZZO DI BORGIO



Monsieur Frédéric MAZURIER



Monsieur Alain PACQUIT



Madame Caroline SIMONNEAUX



Destinataires :

- Trésoreries Principales
- Direction Générale
- Administrateurs de garde
- Publication recueil

DDFIP 78 - Secrétariat

78-2018-11-29-008

97 2018

*Délégation de signature du responsable de la trésorerie de Montfort l'Amaury au responsable du
SIP de Rambouillet en matière de délais de paiement (gracieux fiscal)*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES YVELINES
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MONTFORT L'AMAURY

Décision de délégation de signature en matière de délais de paiement

Le comptable, responsable de la Trésorerie de Montfort l'Amaury

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16.

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- les décisions relatives aux demandes de délai de paiement de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation, de la contribution à l'audiovisuel public et des taxes foncières, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après,
- les décisions de remise, modération ou rejet en matière de gracieux fiscal portant sur la majoration de recouvrement de 10% se rapportant aux impositions précitées,
- au comptable du SIP désigné ci-après :

SIP	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Somme maximale pour laquelle une remise ou une modération de la majoration de 10 % peut être accordée
SIP de RAMBOUILLET	6 mois	3 000€	300€

Article 2

Le responsable du SIP désigné à l'article 1er est autorisé à subdéléguer sa signature à des agents de catégorie A placés sous son autorité dans les mêmes limites.

Article 3

Le présent arrêté prendra effet à compter de 01 décembre 2018

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

A Montfort l'Amaury le 29 novembre 2018



A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by 'annebicque'.

Bernard Hannebicque

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2018-12-03-006

arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires portant renouvellement de l'agrément d'exploitant de centre VHU de la société GUAINVILLE RECUPER à Limay, du 3 décembre 2018

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires portant renouvellement d'agrément d'exploitant d'installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU) - Société GUAINVILLE RECUPER à Limay - Agrément n° PR 78 00019 D - installations classées pour la protection de l'environnement



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires et de renouvellement d'agrément d'exploitant de centre VHU (installations de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage) n° 2018-47 999

**Société GUAINVILLE RECUPER
19 Impasse des Carrières – 78 520 LIMAY**

Agrément n° PR 78 00019 D

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur**

Vu le code de l'environnement et notamment les titres I et IV de son livre V ;

Vu le code de la route et notamment ses articles R311-1 et R322-9 ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 relatif à la délivrance des attestations de capacité aux opérateurs prévues à l'article R. 543-99 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage des véhicules hors d'usage ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2018-458 du 6 juin 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°11-086/DRE du 8 mars 2011 autorisant la société GUAINVILLE RECUPER à exploiter, sur la commune de Limay, rue Gustave Eiffel, 19 rue des Carrières, des activités de récupération et démontage de véhicules hors d'usage et lui délivrant l'agrément n°PR 78 00018 D pour la dépollution et le démontage de véhicules hors d'usages ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014051-0001 du 20 février 2014 mettant à jour le cahier des charges et le classement des installations ;

Vu le courrier de l'exploitant du 14 février 2014, complété par courriers informatiques du 26 avril et 30 août 2018 relatifs à la demande de renouvellement d'agrément ;

Vu le rapport et les propositions de l'inspection des installations classées en date du 25 septembre 2018 ;

Vu l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sur le projet d'arrêté de prescriptions complémentaires et de renouvellement d'agrément lors de sa séance du 20 novembre 2018 ;

Vu le projet d'arrêté porté le 22 novembre 2018 à la connaissance du demandeur ;

Vu le courrier électronique du 22 novembre 2018 par lequel l'exploitant signale ne pas avoir d'observation sur le projet d'arrêté qui lui a été transmis le 22 novembre 2018;

Considérant que la société GUAINVILLE RECUPER exploite des installations soumises à enregistrement au titre de la rubrique n°2712 de la nomenclature des installations classées ;

Considérant que la société GUAINVILLE RECUPER exploite des installations de dépollution de véhicule hors d'usage, relevant de la rubrique n°2712, sur une surface de 7070 m² ;

Considérant que l'attestation annuelle de 2016 de conformité VHU par un organisme tiers accrédité n'a pas mis en évidence des non-conformités ;

Considérant qu'aucun motif ne s'oppose au renouvellement de l'agrément n° PR 78 00018 D délivré le 8 mars 2011 à la société « GUAINVILLE RECUPER » ;

Considérant que, courrier électronique du 22 novembre 2018, l'exploitant a déclaré ne pas avoir d'observation à formuler sur le projet d'arrêté qui lui a été transmis le 22 novembre 2018 ;

Considérant qu'il convient de faire application des dispositions de l'article R181-45 du code de l'environnement et de prescrire les mesures propres à sauvegarder les intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture,

Arrête :

Article 1^{er} :

La société « GUAINVILLE RECUPER » dont le siège social est situé 19, impasse des Carrières 78520 Limay, ci-après dénommée exploitant, est autorisée à poursuivre l'exploitation de son installation sise 19, impasse des Carrières 78520 Limay, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.

Article 2 :

L'article 1.1.3 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°11-086/DRE du 8 mars 2011 relatif à l'agrément est remplacé par :

La société « GUAINVILLE RECUPER » est agréée, pour une durée de 6 ans à compter de la date de notification du présent arrêté, en tant que centre de véhicules hors d'usage (VHU) pour effectuer la dépollution et le démontage d'au maximum 720 VHU par an sur son site sis 19, impasse des Carrières à Limay (78520).

Le bénéficiaire de l'agrément doit satisfaire les dispositions fixées par :

- les articles R543-153 et suivants du code de l'environnement ;
- l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage des véhicules hors d'usage ;
- le cahier des charges annexé au présent arrêté.

Cet agrément est délivré, suspendu ou retiré selon les modalités prévues aux articles R515-37 et R 515-38 du code de l'environnement.

L'exploitant est tenu d'afficher de façon visible à l'entrée de son installation son numéro d'agrément et la date de fin de validité de celui-ci.

Article 3 :

L'article 1.2.1 « Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées » de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°11-086/DRE du 8 mars 2011 est remplacé par l'article suivant :

« Article 1.2.1 Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique	Caractéristiques de l'installation
2712-1	E	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 1- Dans le cas de véhicules terrestres hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 100 m ²	La surface de l'installation est de 7070 m² Nombre maximal de VHU dépollués : 720/an

E (Enregistrement)

Article 4 : Publicité

Pour l'information des tiers, une copie du présent arrêté sera déposée à la mairie de Limay, où toute personne intéressée pourra la consulter.

Un extrait sera affiché à la mairie de Limay, pendant une durée minimum d'un mois. Le maire dressera un procès-verbal attestant de l'accomplissement de ces formalités.

Une copie de cet arrêté sera insérée dans le recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 5 : Délais et voies de recours

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Versailles :

1°) par le destinataire de la présente décision dans le délai de deux mois qui suit la date de notification du présent arrêté,

2°) par les tiers intéressés, dans le délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture.

Les décisions mentionnées au premier alinéa peuvent faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Article 6 : Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, le maire de Limay, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 3 DEC. 2018

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général

Vincent ROBERTI

Cahier des charges annexé à l'agrément n° PR 78 00019 D

Conformément à l'article R. 543-164 du code de l'environnement :

1° Les opérations de dépollution suivantes sont réalisées avant tout autre traitement du véhicule hors d'usage :

- les batteries, les pots catalytiques et les réservoirs de gaz liquéfiés sont retirés ;
- les éléments filtrants contenant des fluides, comme, par exemple, les filtres à huiles et les filtres à carburants, sont retirés à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation du moteur ;
- les composants susceptibles d'exploser, y compris les airbags et les prétensionneurs sont retirés ou neutralisés ;
- les carburants, les huiles de carters, les huiles de transmission, les huiles de boîtes de vitesse, les huiles hydrauliques, les liquides de refroidissement, les liquides antigel et les liquides de freins ainsi que tout autre fluide présent dans le véhicule hors d'usage sont retirés, et stockés séparément le cas échéant, notamment en vue d'être collectés, à moins qu'ils ne soient nécessaires pour la réutilisation des parties de véhicule concernées ;
- le retrait, la récupération et le stockage de l'intégralité des fluides frigorigènes sont obligatoires en vue de leur traitement ;
- les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les composants recensés comme contenant du mercure sont retirés suivant les indications fournies par les constructeurs automobiles sur la localisation de ces équipements dans les modèles de véhicules concernés de leurs marques ;
- les pneumatiques sont démontés de manière à préserver leur potentiel de réutilisation ou de valorisation.

2° Les éléments suivants sont extraits du véhicule :

- composants métalliques contenant du cuivre, de l'aluminium, du magnésium sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé ;
- composants volumineux en matière plastique (pare-chocs, tableaux de bord, récipients de fluides, etc.), sauf si le centre VHU peut justifier que ces composants sont séparés du véhicule par un autre centre VHU ou un broyeur agréé de manière à pouvoir réellement être recyclés en tant que matériaux ;
- verre, sauf si le centre VHU peut justifier qu'il est séparé du véhicule par un autre centre VHU, en totalité à partir du 1er juillet 2013.

3° L'exploitant du centre VHU est tenu de contrôler l'état des composants et éléments démontés en vue de leur réutilisation et d'assurer, le cas échéant, leur traçabilité par l'apposition d'un marquage approprié, lorsqu'il est techniquement possible. Les pièces destinées à la réutilisation peuvent être mises sur le marché sous réserve de respecter les réglementations spécifiques régissant la sécurité de ces pièces ou, à défaut, l'obligation générale de sécurité définie par l'article L. 221-1 du code de la consommation.

La vente aux particuliers de composants à déclenchement pyrotechnique est interdite.

Les opérations de stockage sont effectuées de façon à ne pas endommager les composants et éléments réutilisables ou valorisables, ou contenant des fluides.

Seul le personnel du centre VHU est autorisé à accéder aux véhicules hors d'usage avant les opérations de dépollution visées au 1° du présent article.

4° L'exploitant du centre VHU est tenu de ne remettre :

- les véhicules hors d'usage traités préalablement dans ses installations, qu'à un broyeur agréé ou, sous sa responsabilité, à un autre centre VHU agréé ou à toute autre installation de traitement autorisée à cet effet dans un autre Etat membre de la Communauté européenne, dès lors que le transfert transfrontalier des véhicules hors d'usage est effectué dans le respect des dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;
- les déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage qu'à des installations respectant les dispositions de l'article R. 543-161 du code de l'environnement.

5° L'exploitant du centre VHU est tenu de communiquer chaque année au préfet du département dans lequel l'installation est exploitée, et à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, sous forme électronique à partir de 2013, la déclaration prévue par l'application du 5° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement.

Cette déclaration comprend :

- a) Les informations sur les certifications obtenues notamment dans le domaine de l'environnement, de l'hygiène, de la sécurité, du service et de la qualité ;
- b) Le nombre et le tonnage des véhicules pris en charge ;
- c) L'âge moyen des véhicules pris en charge ;
- d) La répartition des véhicules pris en charge par marque et modèle ;
- e) Le nombre et le tonnage de véhicules hors d'usage préalablement traités remis, directement ou via d'autres centres VHU agréés, à des broyeurs agréés, et répartis par broyeur agréé destinataire ;
- f) Le tonnage de produits et déchets issus du traitement des véhicules hors d'usage remis à des tiers ;
- g) Les taux de réutilisation et recyclage et réutilisation et valorisation atteints ;
- h) Les nom et coordonnées de l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges ;
- i) Le cas échéant, le nom du ou des réseau(x) de producteur(s) de véhicules dans lequel s'inscrit le centre VHU.

Lorsqu'un transfert de véhicule(s) hors d'usage est opéré entre deux centres VHU agréés, l'obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164 pèse sur l'exploitant du premier centre VHU agréé qui a pris en charge le véhicule. Dans ce cas, le deuxième centre VHU agréé a l'obligation de communiquer au premier centre VHU agréé les données nécessaires à ce dernier pour répondre à son obligation de déclarer au sens du 5° de l'article R. 543-164.

La communication de ces informations pour l'année n intervient au plus tard le 31 mars de l'année n + 1.

Le contenu de la déclaration est vérifié et validé par l'organisme tiers désigné au 15° du présent cahier des charges avant le 31 août de l'année n + 1. A partir de 2013, l'organisme tiers réalise également une validation en ligne de la déclaration.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie délivre un récépissé de déclaration. La fourniture de ce récépissé est une des conditions nécessaires au maintien de l'agrément préfectoral.

6° L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition des opérateurs économiques avec lesquels il collabore, ou avec lesquels il souhaite collaborer, ses performances en matière de réutilisation et recyclage et de réutilisation et valorisation des véhicules hors d'usage.

7° L'exploitant du centre VHU doit tenir à la disposition de l'instance définie à l'article R. 543-157-1 les données comptables et financières permettant à cette instance d'évaluer l'équilibre économique de la filière.

8° L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions de l'article R. 322-9 du code de la route lorsque le véhicule est pris en charge pour destruction, et notamment de délivrer au détenteur du véhicule hors d'usage un certificat de destruction au moment de l'achat.

9° L'exploitant du centre VHU est tenu de constituer, le cas échéant, une garantie financière, dans les conditions prévues à l'article L. 516-1 du code de l'environnement.

10° L'exploitant du centre VHU est tenu de se conformer aux dispositions relatives aux sites de traitement et de stockage des véhicules et des fluides, matériaux ou composants extraits de ces véhicules, suivantes :

- les emplacements affectés à l'entreposage des véhicules hors d'usage sont aménagés de façon à empêcher toute pénétration dans le sol des différents liquides que ces véhicules peuvent contenir ;
- les emplacements affectés à l'entreposage des véhicules hors d'usage non dépollués sont revêtus, pour les zones appropriées comprenant a minima les zones affectées à l'entreposage des véhicules à risque ainsi que les zones affectées à l'entreposage des véhicules en attente d'expertise par les assureurs, de surfaces imperméables avec dispositif de collecte des fuites, décanteurs et épurateurs-dégraisseurs ;
- les emplacements affectés au démontage et à l'entreposage des moteurs, des pièces susceptibles de contenir des fluides, des pièces métalliques enduites de graisses, des huiles, produits pétroliers, produits chimiques divers sont revêtus de surfaces imperméables, lorsque ces pièces et produits ne sont pas eux-mêmes contenus dans des emballages parfaitement étanches et imperméables, avec dispositif de rétention ;
- les batteries, les filtres et les condensateurs contenant des polychlorobiphényles (PCB) et des polychloroterphényles (PCT) sont entreposés dans des conteneurs appropriés ;
- les fluides extraits des véhicules hors d'usage (carburants, huiles de carters, huiles de boîtes de vitesse, huiles de transmission, huiles hydrauliques, liquides de refroidissement, liquides antigel, liquides de freins, acides de batteries, fluides de circuits d'air conditionné et tout autre fluide contenu dans les véhicules hors d'usage) sont entreposés dans des réservoirs appropriés, le cas échéant séparés, dans des lieux dotés d'un dispositif de rétention ;
- les pneumatiques usagés sont entreposés dans des conditions propres à prévenir le risque d'incendie, à favoriser leur réutilisation, leur recyclage ou leur valorisation, et dans les régions concernées par la dengue et autres maladies infectieuses tropicales, à prévenir le risque de prolifération des moustiques ;
- les eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées, mentionnées ci-dessus, y compris les eaux de pluie ou les liquides issus de déversements accidentels, sont récupérées et traitées avant leur rejet dans le milieu naturel, notamment par passage dans un décanteur-déshuileur ou tout autre dispositif d'effet jugé équivalent par l'inspection des installations classées ; le traitement réalisé doit assurer que le rejet des eaux dans le milieu naturel n'entraînera pas de dégradation de celui-ci ;
- le demandeur tient le registre de police défini au chapitre 1er du titre II du livre III de la partie réglementaire du code pénal.

11° En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage, en dehors des métaux, des batteries et des fluides issus des opérations de dépollution, de 3,5 % de la masse moyenne des véhicules et d'un taux de réutilisation et de valorisation minimum de 5 % de la masse moyenne des véhicules, y compris par le biais d'une coopération avec d'autres centres VHU agréés ;

12° En application du 12° de l'article R. 543-164 du code de l'environnement susvisé, l'exploitant du centre VHU est également tenu de justifier de l'atteinte d'un taux de réutilisation et de recyclage minimum des matériaux issus des véhicules hors d'usage participant à l'atteinte des objectifs fixés à l'article R. 543-160, y compris par le biais d'une coopération avec les autres opérateurs économiques : en particulier, il s'assure que les performances des broyeurs à qui il cède les véhicules hors d'usage qu'il a traités, ajoutées à ses propres performances, permettent l'atteinte des taux mentionnés à l'article R. 543-160 du code de l'environnement.

13° L'exploitant du centre VHU est tenu d'assurer la traçabilité des véhicules hors d'usage, notamment en établissant en trois exemplaires un bordereau de suivi mentionnant les numéros d'ordre des carcasses de véhicules hors d'usage correspondants aux numéros se trouvant dans le livre de police, ainsi que les tonnages associés (modèle en annexe III du présent arrêté). Un exemplaire du bordereau est conservé par le centre VHU, les deux autres exemplaires étant envoyés au broyeur avec le ou les lot(s) de véhicules hors d'usage préalablement traités correspondants.

14° L'exploitant du centre VHU est tenu de disposer de l'attestation de capacité mentionnée à l'article R. 543-99 du code de l'environnement. Cette attestation est de catégorie V conformément à l'annexe I de l'arrêté du 30 juin 2008 susvisé.

15° L'exploitant du centre VHU fait procéder chaque année à une vérification de la conformité de son installation aux dispositions du cahier des charges annexé à son agrément par un organisme tiers accrédité pour un des référentiels suivants :

- vérification de l'enregistrement dans le cadre du système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) défini par le règlement (CE) n° 761/2001 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 ou certification d'un système de management environnemental conforme à la norme internationale ISO 14001 ;
- certification de service selon le référentiel « traitement et valorisation des véhicules hors d'usage et de leurs composants » déposé par SGS QUALICERT ;
- certification de service selon le référentiel CERTIREC concernant les entreprises du recyclage déposé par le Bureau Veritas Certification.

Les résultats de cette vérification sont transmis au préfet du département dans lequel se situe l'installation.

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2018-11-22-011

Société NYCO à Conflans Sainte Honorine
Arrêté instituant des servitudes d'utilité publiques.

*Arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publiques au droit de l'ancien site NYCO à
Conflans-Sainte-Honorine*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines

Arrêté préfectoral n°2018-47892 instituant des servitudes d'utilité publique

Ancien site NYCO à Conflans-Sainte-Honorine

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07.047/DDD du 29 mars 2007 fixant à la Société NYCO, notamment, de transmettre au préfet les justificatifs des mesures prises en vue de pérenniser les conditions d'aménagement et les restrictions d'usage prévues dans l'étude d'évaluation détaillée des risques pour la santé ayant fait l'objet du rapport ICF Environnement n°INV/05/233C-v0 « Evaluation détaillée des risques pour la santé, site NYCO, sis rue Doitteau à Conflans-Sainte-Honorine 78 » du 22 juin 2006 ;

Vu l'étude d'évaluation détaillée des risques pour la santé ayant fait l'objet du rapport ICF Environnement n°INV/05/233C-v0 « Evaluation détaillée des risques pour la santé, site NYCO, sis rue Doitteau à Conflans-Sainte-Honorine 78 » du 22 juin 2006 ;

Vu le rapport ICF Environnement référencé n°TRA/07/008-TD-V2 du 19 février 2009 relatif à la réhabilitation environnementale du site selon arrêté préfectoral relatif à la remise en état du site NYCO à Conflans-Sainte-Honorine ;

Vu l'analyse des risques résiduels référencée n°TRA-07-008-ARR-v0 du 5 décembre 2008, réalisée par ICF Environnement ;

Vu la demande d'institution de servitudes d'utilité publique formulée par la Société NYCO par courrier du 27 janvier 2014 ;

Vu les compléments au dossier transmis par la Société NYCO en date du 27 avril 2015 et du 18 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines en date du 24 mai 2017 ;

Vu l'avis du conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine en date du 26 juin 2017 ;

Vu l'avis de la Société NYCO, en date du 13 juillet 2017 ;

Vu l'avis de l'Agence Régionale de Santé, délégation territoriale des Yvelines en date du 28 juillet 2017 ;

Vu les observations formulées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 mai au 22 juin 2018 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques en date du 25 septembre 2018;

Vu le courrier de la société NYCO en date du 19 octobre 2018 ;

Considérant que le site a fait l'objet de travaux de dépollution conformément aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral n°07.047/DDD du 29 mars 2007 à la Société NYCO ayant exploité des installations classées sur ce site ;

Considérant qu'il subsiste des pollutions résiduelles des sols et des eaux souterraines au droit du site ;

Considérant que les travaux de remise en état et les niveaux de pollution résiduels permettent un usage de type résidentiel, sous réserve que les mesures constructives préconisées dans l'analyse des risques résiduels soient respectées : bâtiment avec un ou deux niveaux de sous-sol, ou bâtiment avec vide-sanitaire ventilé naturellement, et sans jardin privatif, ni arbre fruitier, ni puits de pompage des eaux souterraines ;

Considérant la nécessité de veiller à la préservation de l'intégrité du confinement des terres du site qui ne reçoivent pas de bâtiments (espaces verts, voies de circulation...) de façon pérenne ;

Considérant la nécessité de maintenir en place un grillage avertisseur séparant les terres du site, des terres d'apport saine ;

Considérant la nécessité de maintenir en place et en bon état certains ouvrages permettant de poursuivre la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site, et considérant la nécessité d'assurer leur accès au représentant de la Société NYCO, ou aux services de l'Etat ;

Considérant qu'il convient d'interdire tout usage des eaux souterraines par les particuliers au droit du site ;

Considérant que l'institution de servitudes d'utilité publique permet de prévenir les dangers ou inconvénients pour la santé, la sécurité et la salubrité publique et pour l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

Arrête :

Article 1^{er} : Institution de servitudes d'utilité publique et définition des zones concernées

Des servitudes d'utilité publique, dont la nature est définie ci-après, sont instituées sur les parcelles cadastrales mentionnées ci-dessous, au droit du site anciennement exploité par la Société NYCO sur la commune de Conflans-Sainte-Honorine (78 700), rue Doitteau, compte-tenu de l'état de pollution résiduelle des sols et des eaux souterraines.

Les parcelles cadastrales concernées sont les parcelles suivantes :

- AW n° 94, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 316, 318 et 319 (en partie, 43 m²),

représentant au global une superficie de 13 971 m².

Elles sont localisées sur le plan en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Nature des servitudes

Les servitudes instituées visent à limiter l'usage du sol, du sous-sol et des eaux souterraines au droit du site, compte-tenu de la pollution résiduelle de ces milieux.

Les restrictions d'usage fixées visent à garantir dans le temps la compatibilité des usages du site avec l'état résiduel de pollution des milieux.

Les servitudes visent également à préserver l'accès aux piézomètres de surveillance de la qualité de la nappe, et à en maintenir l'intégrité.

Les usages suivants sont autorisés :

- habitations avec un ou deux niveaux de sous-sol ventilé,
- habitations avec vide-sanitaire ventilé, suivant les dispositions de l'article 3 du présent arrêté,
- espaces verts, à condition du respect des dispositions de l'article 4 du présent arrêté ;
- voiries et autres espaces, à condition du respect des dispositions de l'article 4 du présent arrêté.

Les usages suivants sont interdits :

- toute construction sans sous-sol, ou sans vide-sanitaire ;
- toute culture potagère, y compris toute plantation d'arbres ou arbustes fruitiers ;
- tout pompage et tout usage des eaux souterraines à des fins d'utilisation de type sensible (alimentation en eau potable, irrigation) (sauf à des fins de surveillance ou de traitement de la nappe) ;
- toute utilisation de terres souillées en surface ;
- toute réalisation de puits privé.

De plus, la destruction ou la dégradation des piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines est interdite.

Article 3 : Caractéristiques des vides-sanitaires

Les vides sanitaires sont conformes aux dispositions suivantes :

- hauteur de 1 m au droit de la zone 4 (cf. plan en annexe au présent arrêté),
- hauteur de 1,5 m au droit des zones 2 et 8,
- ventilation naturelle (0,5 vol/h, minimum),
- taux de fissuration correspondant à un béton standard, avec un dallage en béton de propreté en fond de vide sanitaire.

Article 4 : Autres contraintes d'aménagement

L'ensemble des sols non bâtis est confiné :

- sous une surface pérenne d'une épaisseur de 30 centimètres minimum de terre végétale saine au droit des espaces verts,
- ou sous un dallage ou bitume ou revêtement pérenne au droit des autres zones.

Les plantations d'arbres ou arbustes d'ornement sont réalisées dans une épaisseur de terre végétale saine d'une épaisseur adaptée en fonction de la hauteur de l'arbre ou arbuste prévu.

Ces confinements font l'objet des opérations d'entretien et de réfection nécessaires afin d'en maintenir l'intégrité.

Les conduites d'eau potable, dans les zones présentant des concentrations résiduelles en polluant (cf. plan en annexe), sont mises en place de façon à prévenir toute perméation de composés chimiques à travers la conduite, vers l'eau potable. Pour cela, les canalisations sont positionnées dans une tranchée remplie de matériaux sains (type sablon) recouverte d'un grillage avertisseur, ou positionnées dans un coffrage béton ou l'enveloppe béton du bâtiment, ou sont des canalisations imperméables aux substances organiques (par exemple canalisations en fonte ou PE anti-contaminant) et recouvertes d'un grillage avertisseur.

Toutes les terres saines d'apport sont séparées des terres du site par un grillage avertisseur, qui doit être maintenu en place.

Article 5 : Travaux de terrassement

En cas de travaux de terrassement sur les terres du site (sous grillage avertisseur), et en cas d'intervention sur les canalisations d'eau potable, un plan hygiène/sécurité pour la protection de la santé des travailleurs et des employés du site au cours des travaux, est mis en œuvre.

Article 6 : Excavation des terres

En cas d'excavation ou de travaux souterrains, sous le niveau du grillage avertisseur précité, les sols et matériaux excavés font l'objet d'analyses sur leurs teneurs en polluants afin de déterminer les exutoires autorisés à les recevoir, conformément à la réglementation en vigueur (capacité des exutoires choisis pour traiter ces terres, et traçabilité assurée notamment).

En tout état de cause, les déblais ne peuvent en aucun cas être réutilisés en remblaiement paysager, que ce soit sur site ou hors site, sauf justification transmise indiquant l'absence d'impact sanitaire et environnemental.

Article 7 : Accès aux piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines

Un accès aux trois piézomètres de surveillance de la qualité des eaux souterraines et un droit d'intervention est laissé en permanence aux personnes désignées par la Société NYCO, ou aux agents en charge de l'inspection des installations classées.

Toutes dispositions sont prises pour maintenir les ouvrages en bon état. Les ouvrages, sont maintenus fermés de façon efficace, et facilement identifiables.

Toutes les dispositions sont prises pour entretenir ces ouvrages.

Les piézomètres concernés sont les piézomètres Pz1, Pz2, et Pz3, localisé sur le plan en annexe au présent arrêté.

Article 8 : Limitation de l'usage de la nappe

Tout usage des eaux souterraines, autre que pour la surveillance ou d'éventuelles opérations de traitement de la nappe, est interdit au droit du site.

Article 9 : Modification d'usage

Toute intervention remettant en cause les conditions de confinement des terres du site, toute intervention modifiant les vides-sanitaires ou sous-sol sous bâtiments ou pouvant réduire leur ventilation, tout projet de changement d'usage au droit du site, toute utilisation de la nappe, toute modification des règles de servitudes définies par le présent arrêté, par une quelconque personne physique ou morale, publique ou privée, nécessite la réalisation, aux frais et sous la responsabilité de la personne à l'initiative du projet considéré, d'études techniques (par exemple plan de gestion, étude des risques sanitaires...) garantissant l'absence de risque pour la santé et l'environnement en fonction des travaux et usages projetés.

Dans ces différents cas, le porteur de projet dépose au Préfet un dossier de demande de modification des servitudes, conforme à l'article R.515-31-2 du Code de l'environnement, soumis aux procédures prévues aux articles R.515-31-3 à R.515-31-7 du même code.

Les servitudes d'utilité publique instituées par le présent arrêté ne peuvent être supprimées qu'après disparition des pollutions présentes au droit du site et des eaux souterraines, et dans le respect des dispositions du présent article.

Article 10 : Modalité d'indemnisation

Si l'institution des servitudes énoncées par le présent arrêté entraînent un préjudice direct, matériel et certain, elle ouvre droit à une indemnité au profit des propriétaires, des titulaires de droits directs ou de leurs ayants droits. Les modalités d'indemnisation sont celles prévues à l'article L.515-11 du Code de l'environnement.

Article 11 : Information des tiers

Si les parcelles considérées font l'objet d'une mise à disposition à un tiers (exploitant, locataire) à titre gratuit ou onéreux, le propriétaire s'engage à informer les occupants sur les restrictions d'usage visées par le présent arrêté, en les obligeant à les respecter.

Le propriétaire s'engage, en cas de mutation à titre gratuit ou onéreux des parcelles considérées, à dénoncer au nouvel ayant droit les restrictions d'usage dont elles sont grevées, en obligeant ledit ayant-droit à les respecter en ses lieux et place.

Article 12 : Notification

Le présent arrêté est notifié à l'exploitant, aux propriétaires concernés, ainsi qu'au Maire de la commune de Conflans-Sainte-Honorine. Au cas où un propriétaire d'une parcelle ne pourrait être atteint, la notification sera faite, soit à son mandataire, soit au gardien de la propriété ou, à défaut, au maire de la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

Dans ce dernier cas, la notification sera affichée à la mairie pendant une durée d'au moins 1 mois et cette opération sera certifiée par une attestation du maire, qui la transmettra à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Le présent arrêté est affiché dans la mairie de Conflans-Sainte-Honorine pendant une durée d'au moins 1 mois. Cette formalité est justifiée par un certificat que chaque maire adresse au Préfet.

Article 13 : délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Article 14 : Enregistrement

En vertu des dispositions de l'article L.515-10 du Code de l'environnement, des articles L. 151-43, L. 153-60 et L. 132-2 du Code de l'urbanisme, et de l'article 37 du décret n°55-22 du 4 janvier 1955 modifié portant réforme de la publicité foncière, les présentes servitudes doivent être annexées aux documents d'urbanisme, et sont publiées au service chargé de la publicité foncière.

Article 15 : Exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine, Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Versailles, le **22 NOV. 2018**
Le Préfet,

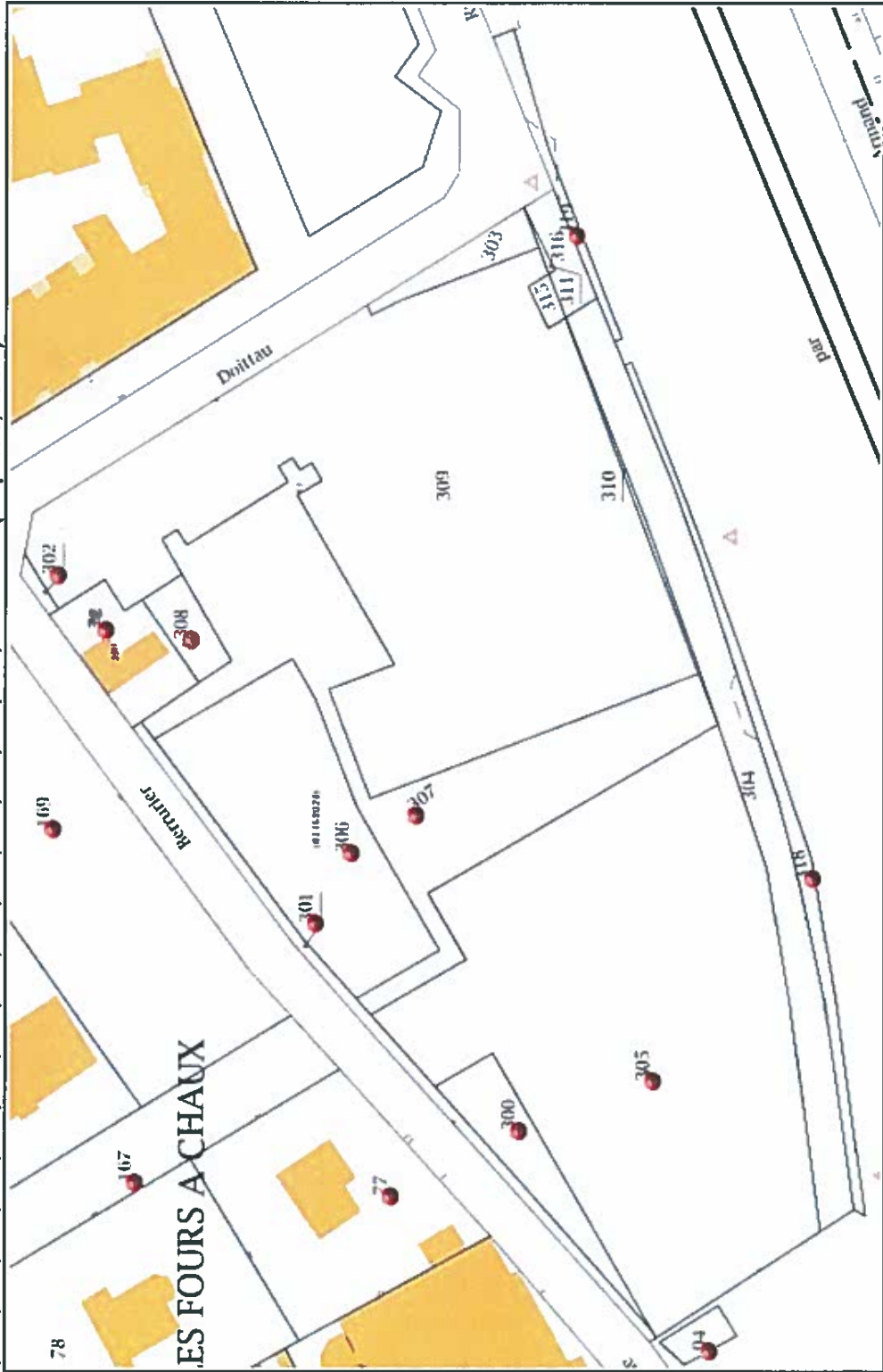
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI

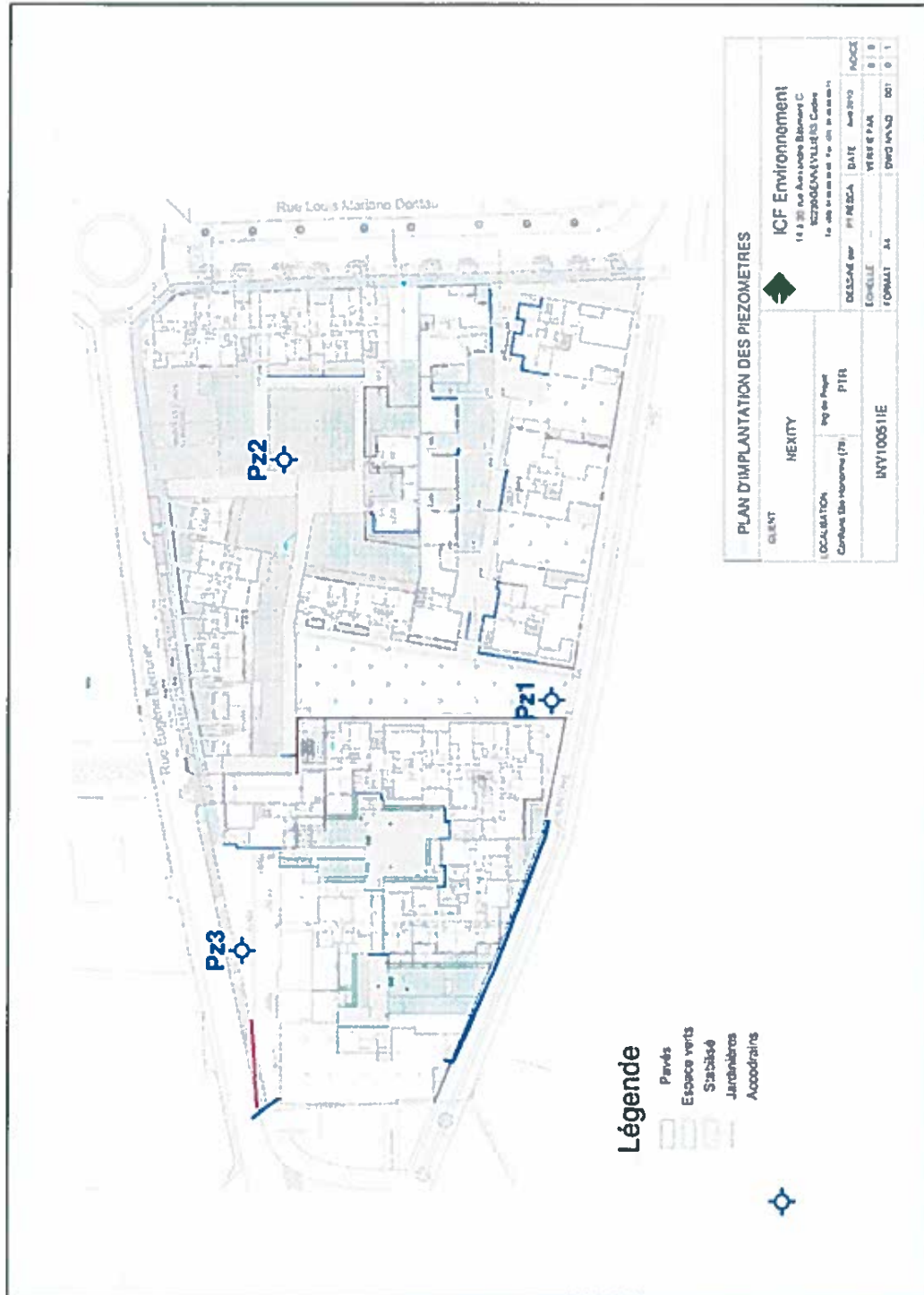
ANNEXES

Plan des parcelles cadastrales concernées (section AW 01) :

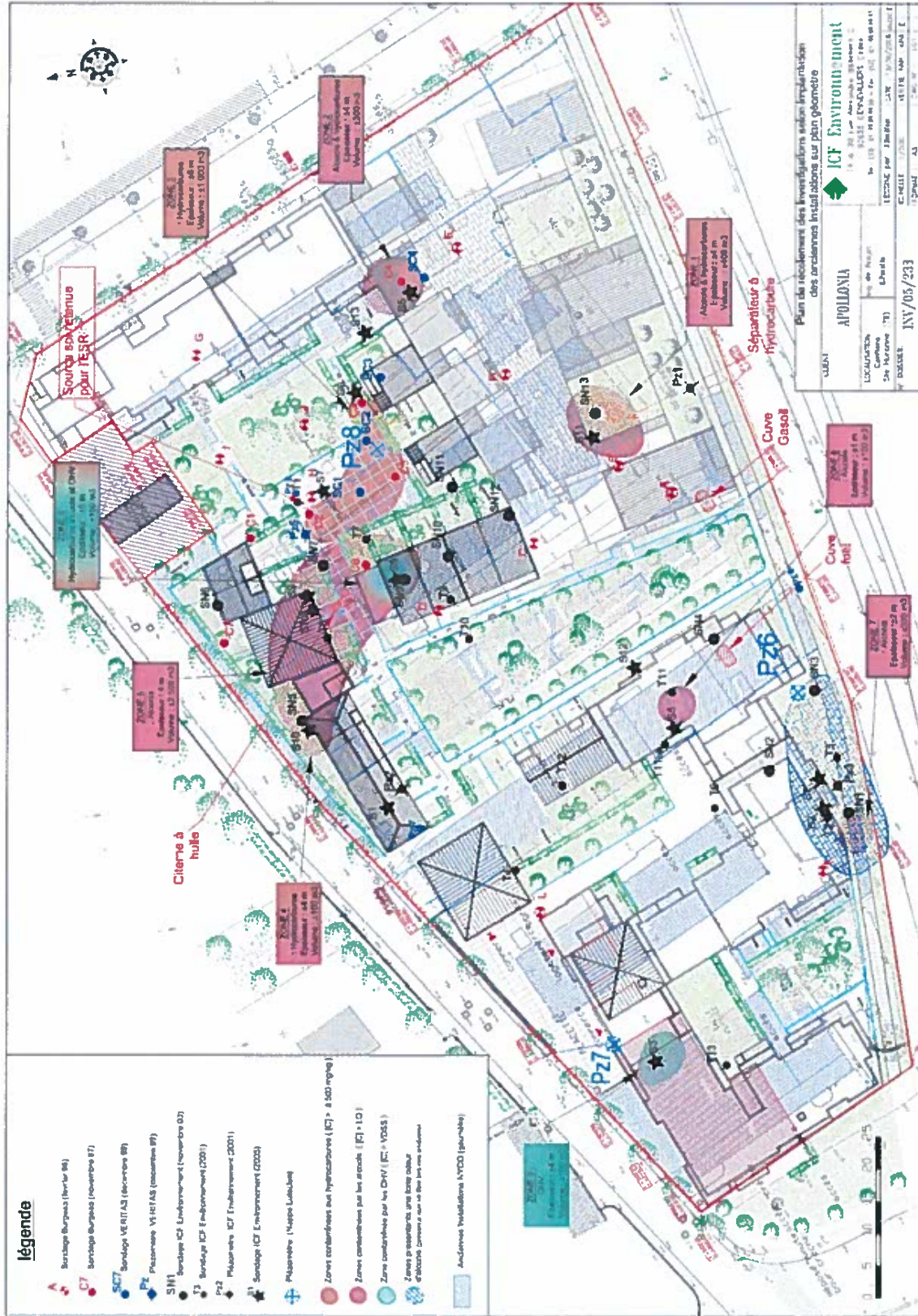
Parcelles n° 94, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 316, 318 et 319 (en partie, 43 m²)



Plan de localisation des piézomètres constituant le réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines :



Plan des zones présentant des pollutions résiduelles (zones 2, 4 et 8) :



Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2018-11-22-010

Société NYCO à Conflans Sainte Honorine
Arrêté de prescriptions complémentaires

Arrêté préfectoral imposant à la société NYCO des prescriptions complémentaires relative à la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit de son ancien site de Conflans-Sainte-Honorine



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France**

Unité départementale des Yvelines

**Arrêté préfectoral complémentaire n°2018-47891
relatif à l'ancien site de la société NYCO
situé rue Doitteau à Conflans-Sainte-Honorine**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°05-057 DUEL du 18 avril 2005 fixant notamment les conditions de surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site ;

Vu l'analyse des risques résiduels réalisée par ICF Environnement n°TRA07008ARR du 5 décembre 2008 ;

Vu le rapport ICF Environnement n°INV10051IE-2013+BQ-V11 du 22 janvier 2014 préconisant la poursuite de la surveillance de la nappe du Lutétien pour le paramètre COHV (Composés Organo Halogénés Volatils) ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 7 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) lors de sa séance du 25 septembre 2018 ;

Vu le courrier de la société NYCO en date du 19 octobre 2018 par lequel la société demande la modification de l'arrêté par la suppression des analyses sur le piézomètre situé en aval hydraulique;

Vu le courriel de l'inspection des installations classées en date du 7 novembre 2018 ;

Considérant qu'il convient de maintenir la mesure en aval pour disposer d'une vision globale de l'évolution de la pollution au niveau de la nappe sur le site ;

Considérant qu'il convient de surveiller l'évolution des polluants dans la nappe du Lutétien au droit du site NYCO ;

Considérant qu'il convient de faire application des dispositions de l'article R.181-45 du code de l'environnement et de prescrire les mesures propres à sauvegarder les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

35 rue de Noailles – 78000 Versailles -
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.fr

ARRETE

Article 1 Conditions générales

La société NYCO, dont le siège social est situé 66 avenue des Champs Élysées, 75 366 PARIS, est tenue de poursuivre la surveillance de la qualité de la nappe du Lutécien au droit de l'ancien site NYCO, rue Doitteau, 78 700 Conflans-Sainte-Honorine, suivant les dispositions fixées par le présent arrêté.

Article 2 Surveillance de la qualité des eaux souterraines

Les dispositions du présent article se substituent aux dispositions prévues par l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 18 avril 2005.

Article 2.1 Réseau de surveillance

Cette surveillance est effectuée au niveau du réseau existant constitué de 3 piézomètres (le plan d'implantation est présenté en annexe).

En cas de doute sur le sens d'écoulement de la nappe au droit du site, ou de difficultés d'interprétation des résultats d'analyses, ce réseau sera renforcé.

Article 2.2 Paramètres analysés et fréquence

Les analyses portent sur les paramètres suivants :

- composés organo-halogénés (COHV)

Elles sont réalisées de manière semestrielle en période de hautes eaux et basses eaux.

Article 2.3 Résultats

Les résultats des analyses prescrites sont transmis annuellement à l'inspection des installations classées. Ils sont accompagnés des commentaires et éléments d'interprétation de la société NYCO.

Les courbes d'évolution dans le temps des teneurs des différentes substances ainsi que le plan d'implantation des piézomètres et le sens supposé d'écoulement des eaux sont également joints aux rapports transmis.

En cas d'évolution défavorable des teneurs en polluants dans les eaux souterraines, remettant en cause les résultats de l'analyse des risques résiduels du 5 mai 2008, la société NYCO doit proposer, dans un délai de deux mois suivant la réception des résultats, les actions visant à revenir à une situation au moins équivalente aux conditions prises en compte dans cette étude.

Article 2.4 Bilan quadriennal

Tous les 4 ans, la société NYCO fournit à l'inspection des installations classées un bilan quadriennal des campagnes de surveillance effectuées pour en dégager des commentaires sur

les évolutions des teneurs en polluants, et faire éventuellement des propositions concernant les adaptations possibles de la surveillance.

La périodicité des campagnes de prélèvements et analyses des eaux souterraines peut être modifiée sous réserve de l'accord de Monsieur le Préfet, après avis de l'inspection des installations classées.

Article 3 Information des tiers

Pour l'information des tiers, une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, où toute personne intéressée pourra le consulter.

Un extrait sera affiché en mairie de Conflans-Sainte-Honorine pendant une durée minimum d'un mois. Le maire dressera un procès-verbal attestant de l'accomplissement de ces formalités.

Cet arrêté sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, accessible sur le site Internet de la préfecture.

Article 4 Recours

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré auprès du Tribunal administratif de Versailles :

1° par le destinataire de la présente décision dans un délai de deux mois qui suivent la date de notification du présent arrêté,

2° par les tiers intéressés, dans le délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture.

La décision mentionnée au premier alinéa peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Article 5 Exécution

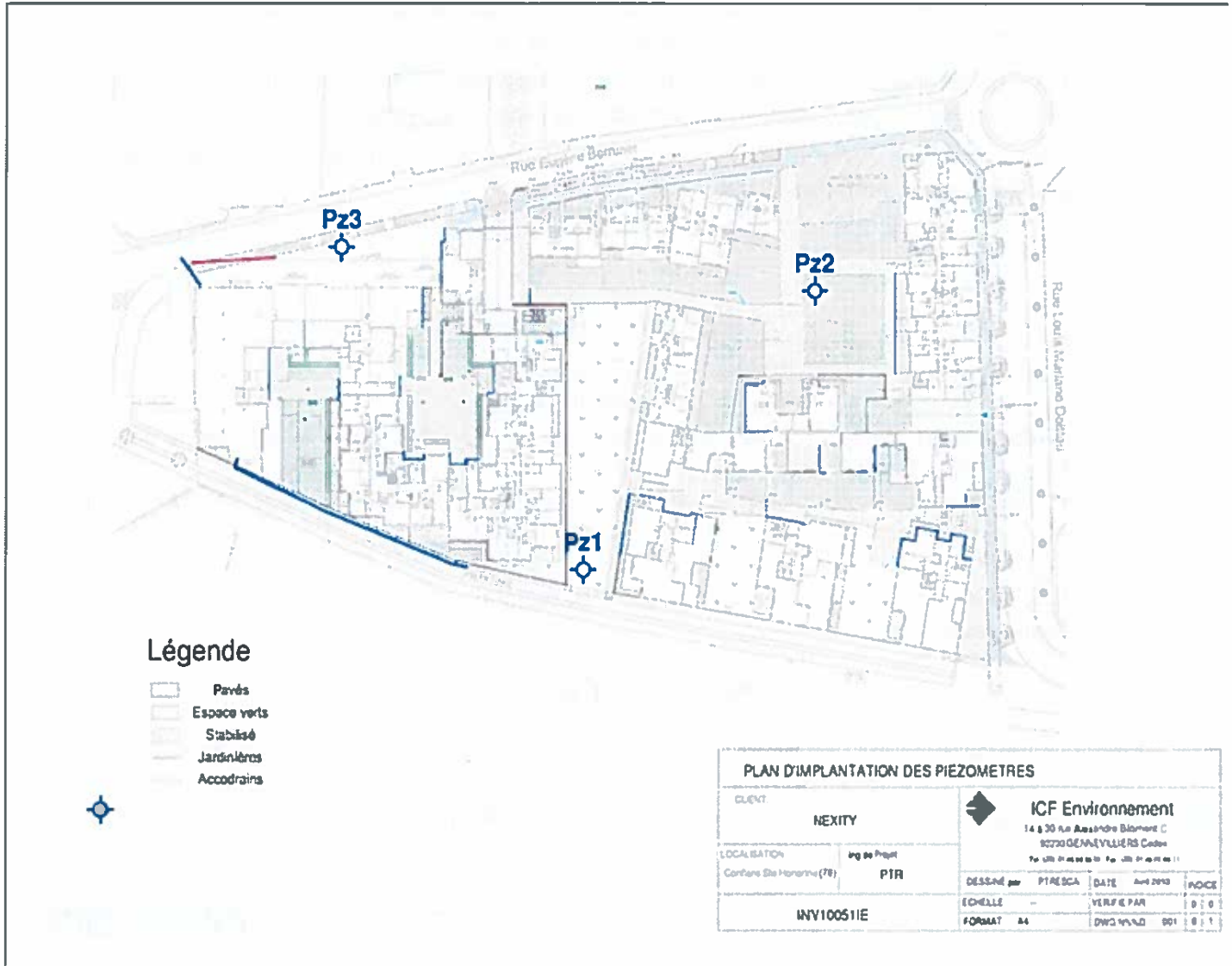
Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, le maire de Conflans-Sainte-Honorine, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le **22 NOV. 2018**
Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI

ANNEXE
Plan d'implantation des piézomètres :



Préfecture des Yvelines

78-2018-12-04-003

Arrêté complémentaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

Préfecture

Service du Cabinet
Bureau de la Représentation de l'État

**Arrêté complétant l'arrêté du 18 juin 2018
portant attribution de la Médaille d'Honneur du Travail
pour la Promotion du 14 Juillet 2018**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTÉ :

Article 1er : l'Arrêté du 18 juin 2018 portant attribution de la Médaille d'Honneur du Travail est complété comme suit :

La Médaille d'Honneur du Travail ARGENT est décernée à :

- Madame Sandrine CHERUEL
Formatrice – SANOFI AVENTIS GROUPE
demeurant à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSES
- Madame FLEURY Stéphanie
Directrice d'agence, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CHATOU
- Madame GAUTIER Cécile
Cheffe de service, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS.
demeurant à SARTROUVILLE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78 10 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

- Madame NICOLAS Sandrine
Standartiste - Assistante secrétaire commerciale, LES RESIDENCES YVELINES
ESSONNE, VERSAILLES.demeurant à ANDRESY

Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :

- Monsieur CAMIAH Gorayah
Contrôleur de gestion, MONDADORI MAGAZINES FRANCE, MONTRouGE.
demeurant à TRAPPES

- Madame DE MARCO Martine
Conseiller emploi, POLE EMPLOI, NOISY-LE-GRAND.
demeurant à TRIEL-SUR-SEINE

- Madame LANDAIS Jacqueline
Administratif, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL-MALMAISON.
demeurant à MONTESSON

- Madame GRALL Corinne
Conseillère gestion contrats, ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES, PARIS.
demeurant à POISSY

Article 3 : La Médaille d'Honneur du Travail OR est décernée à :

- Madame GIUDICELLI Dominique
Gestionnaire service clients, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL ILE DE
FRANCE, PARIS.demeurant à CHAPET

- Madame LEFEVRE Patricia
Employée de Banque, CREDIT AGRICOLE CIB-PARIS LA DEFENSE, demeurant à
ABLIS

- Madame LE PAGE Jocelyne
Agent administratif, GEFCO S.A., COURBEVOIE, demeurant à LA CELLE-SAINT-
CLOUD

- Monsieur VERCOUSTRE Bruno
Responsable Commercial, KDI LA COURNEUVE, demeurant à
LA CELLE-SAINT-CLOUD

Article 4 : La Médaille d'Honneur du Travail GRAND OR est décernée à :

- Monsieur DUMONCEL D'ARGENCE Bertrand
Cadre de banque, BARCLAYS BANK P.L.C., PARIS.
demeurant à VERSAILLES

- Madame Martine LEFEVRE
Adjointe – Responsable aux services généraux, HOPITAL FOCH
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78 10 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

– Monsieur Jean-Marie BAILLY
Inspecteur Risques Industriels, AXA FRANCE
demeurant à LE PECQ

– Madame LEMOINE Marie-Annick
Agent de maîtrise, AREVA BUSINESS SUPPORT, COURBEVOIE.
demeurant à CHATOU

- Madame WINISDOERFER Françoise
Assistante, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant à SARTROUVILLE

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Versailles, le - 4 DEC. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet



Thierry LAURENT

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78 10 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Préfecture des Yvelines

78-2018-12-05-007

ARRETE MHA - promotion janvier 2019

Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur agricole - promotion de janvier 2019

PREFET DES YVELINES

ARRETE

Accordant la médaille d'honneur agricole

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019

Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1er : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ARNAULT Sébastien

Directeur client export, Compagnie des fromages & RichesMonts, Puteaux
demeurant à VIROFLAY

- Madame BAXAS Veronique

chef de projet informatique, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à LE MESNIL-SAINT-DENIS

- Madame BEULZE Alexandra

Assistante commerciale, SEVEPI, DOUAINS
demeurant à LOMMOYE

- Madame BODY Christel

Responsable risques et contrôles, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à VOISINS-LE-BRETONNEUX

- Madame BOUKI-ULRICH Samira

Cadre de banque, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant à POISSY

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe -Versailles

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

- **Monsieur BOULEY Eric**
Responsable de la fonction informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à ISSOU

- **Madame CAPITAIN Fabienne**
Cadre bancaire, CREDIT AGRICOLE CIB, GUYANCOURT
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame CASSAM-SULLIMAN Ya-Syne**
Chef de projet, PACIFICA, Paris
demeurant à BOUGIVAL

- **Madame CHENEVIERE Agnès**
Salariée, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à CHEVREUSE

- **Madame DAHAN Delphine**
Ingénieur d'études, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES,
GUYANCOURT
demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX

- **Monsieur DEL DUCA Patrick**
Directeur d'agence, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF,
Paris
demeurant à MANTES-LA-JOLIE

- **Monsieur DI GIORGI GIOVANNI**
Responsable contrôle de gestion, ELVIR, CONDE SUR VIRE
demeurant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame DUCELLIER Cécilia**
Coordinatrice de production, PACIFICA, Paris
demeurant à VERNOUILLET

- **Madame DUHAMEL Valérie**
Architecte de Système d'informations, Crédit agricole payment services,
Guyancourt
demeurant à TRAPPES

- **Madame ETIENNE Sophie**
Chargée de paie et de gestion du personnel, Crédit agricole assurances solutions,
Paris
demeurant à VERSAILLES

- **Madame HATAT Isabelle**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à LE PERRY-EN-YVELINES

- **Madame HERVIOU Bernadette**
Responsable informatique, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à BOIS-D'ARCY

- **Madame LAVAUD Muriel**
Directrice agence bancaire, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant à ELANCOURT
- **Madame LECCIA Esther**
Contrôleur permanent, CREDIT AGRICOLE CIB, PARIS LA DEFENSE
demeurant à MAULE
- **Madame MAUPOINT Murielle**
Conseiller clientèle, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant à SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES
- **Madame MIAS-BISTAGNE Jocelyne**
Chef de projet informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole,
Bobigny
demeurant à LE CHESNAY
- **Monsieur OLIVEIRA Luis**
Informaticien, Groupama supports & services, Paris
demeurant à HOUILLES
- **Monsieur PERANI Richard**
Coordinateur technique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à SARTROUVILLE
- **Madame RATO Sylvie**
Employée d'assurance, CAMCA COURTAGE, PARIS
demeurant à MANTES-LA-JOLIE
- **Madame ROBIN Jocelyne**
Administrateur réseau, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame SAVESCU Delphine**
Employée de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et
d'IDF, Paris
demeurant à BULLION
- **Monsieur TEFIN Cyril**
Chargé d'affaires patrimoniales, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE,
PARIS
demeurant à MOISSON
- **Madame VERMEULIN Charlotte**
Responsable juridique, Sodiaal international, PARIS
demeurant à LA CELLE-SAINT-CLOUD

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Monsieur BOULEY Eric**
Responsable de la fonction informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à ISSOU
- **Madame CARLE Marie**
Juriste, Crédit agricole assurances solutions, Paris
demeurant à BUC
- **Madame COMBE Anne-Marie**
Contrôleur permanent, CA CONSUMER FINANCE, MASSY
demeurant à GARANCIERES
- **Madame COMMIEN Sylvie**
Responsable back office crédit, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à CARRIERES-SUR-SEINE
- **Madame DAULNE Sylvie**
Adjointe au responsable études et marketing, CONFEDERATION NATIONALE DU CREDIT MUTUEL, PARIS
demeurant à JOUARS-PONTCHARTRAIN
- **Monsieur DOUCET Bernard**
chef de projet informatique, CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS, PARIS
demeurant à PRUNAY-EN-YVELINES
- **Madame HATAT Isabelle**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à LE PERRAY-EN-YVELINES
- **Monsieur LUTZ Bernard**
Chef de projet sécurité IT, Crédit Agricole S.A, MONTROUGE
demeurant à MAUREPAS
- **Madame MIAS-BISTAGNE Jocelyne**
Chef de projet informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à LE CHESNAY
- **Monsieur PERANI Richard**
Coordinateur technique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à SARTROUVILLE
- **Madame RIGOGNE Fabienne**
Cadre bancaire, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à FEUCHEROLLES

- **Madame TRAP Sylvie**
Chargée d'assistance et d'expertise en assurance, Crédit agricole assurances solutions, Paris
demeurant à VILLEPREUX
- **Monsieur TROUDE Pascal**
Chargé d'activité en supports techniques, Groupama supports & services, Paris
demeurant à LA BOISSIERE-ECOLE

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur BERJAMIN Dominique**
Responsable de Service, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Monsieur BOULEY Eric**
Responsable de la fonction informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à ISSOU
- **Monsieur BURGAUD François**
Responsable Etudes Bancaires, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame COLOMBANI Catherine**
Employée de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'IDF, Paris
demeurant à MAUREPAS
- **Monsieur COUILLARD Christian**
Cadre, FRANCE GALOP, MAISONS-LAFFITTE
demeurant à MAISONS-LAFFITTE
- **Madame DEFACQ Sylvaine**
Chargée de formation, Crédit agricole assurances solutions, Paris
demeurant à Mantes-la-ville
- **Madame DEMAY Laurence**
Expert en assurances, LA MEDICALE DE FRANCE, Paris
demeurant à LE CHESNAY
- **Monsieur GADBY Xavier**
Informaticien, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PUTEAUX
demeurant à CRESPIERES
- **Madame GAYFFIER Ana**
Comptable, Yoplait France, Boulogne-Billancourt
demeurant à SARTROUVILLE

- **Monsieur GUILLAS Loïc**
Assistant achats, AGRICA GESTION, Paris
demeurant à ELANCOURT
- **Madame HAMART Elisabeth**
Responsable Comptable, SEVEPI, DOUAINS
demeurant à LOMMOYE
- **Madame HATAT Isabelle**
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à LE PERRAY-EN-YVELINES
- **Monsieur HOMO Stéphane**
Chef de projet en informatique, Groupama supports & services, Paris
demeurant à VAUX-SUR-SEINE
- **Monsieur LE DIAGON Didier**
Salarié, Crédit Agricole S.A, MONTROUGE
demeurant à MONTCHAUVET
- **Madame MENARD Corinne**
Gestionnaire de prestations prévoyance, AGRICA GESTION, Paris
demeurant à VERNOUILLET
- **Monsieur MEUNIER Pascal**
Informaticien, CREDIT AGRICOLE CIB, MONTROUGE
demeurant à MAUREPAS
- **Madame MIAS-BISTAGNE Jocelyne**
Chef de projet informatique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole,
Bobigny
demeurant à LE CHESNAY
- **Madame PASCAL Isabelle**
Cadre bancaire, Crédit Agricole S.A, MONTROUGE
demeurant à NEAUPHLE-LE-CHATEAU
- **Monsieur PASCAL Minaradjy**
Ingénieur, CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES, GUYANCOURT
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur PERANI Richard**
Coordinateur technique, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à SARTROUVILLE
- **Monsieur PIGNON Joël**
Conducteur d'engins, FRANCE GALOP, MAISONS-LAFFITTE
demeurant à ACHERES

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame AUBERT Anne**
Analyste immobilier, Crédit agricole assurances solutions, Paris
demeurant à SAINT-MARTIN-LA-GARENNE
- **Monsieur BERTHET Maurice**
Employé de banque, Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et
d'IDF, Paris
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Madame DEVENELLE Christine**
Chargée d'opérations bancaires, CREDIT AGRICOLE IDF, GUYANCOURT
demeurant à LEVIS-SAINT-NOM
- **Madame FLORIAT Martine**
Responsable paie et administration, Crédit Agricole S.A, MONTROUGE
demeurant à HOUILLES
- **Monsieur LACHESNAIE Bruno**
Directeur Adjoint, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, BAGNOLET
demeurant à VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Madame LEMAN Véronique**
Gestionnaire des demandes informatiques, Crédit Agricole S.A, MONTROUGE
demeurant à GUYANCOURT
- **Monsieur LORiot Dominique**
Chef de projets production informatique, SILCA, MONTROUGE
demeurant à MAGNY-LES-HAMEAUX
- **Madame MOY Marie-Odile**
Responsable de département, AGRICA GESTION, Paris
demeurant à VERNOUILLET
- **Monsieur QUIDU Elie**
Directeur adjoint, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur REGOUBY François**
Chargé d'études, Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Bobigny
demeurant à SARTROUVILLE
- **Monsieur WALRAEVENS André**
Cadre de banque, Crédit agricole payment services, Guyancourt
demeurant à FONTENAY-LE-FLEURY

Article 5 : Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le 05 DEC. 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Thierry LAURENT

Préfecture des Yvelines

78-2018-12-05-006

Arrêté MHRDC - promotion janvier 2019

*Arrêté portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale -
promotion du 1er janvier 2019*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

ARRÊTÉ

portant attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

- VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret n°88-309 du 28 mars 1988 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;
- VU le décret du 04 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRETE

Article 1er - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille d'or

- **Madame HUAN Arlette**
Maire, JEUFOSSE,
JEUFOSSE

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe -Versailles
Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

1/47

- Madame MESSAGER Elisabeth
Adjointe au maire, LE MESNIL-LE-ROI,
LE MESNIL-LE-ROI

Article 2 - La médaille d'honneur régionale, départementale et communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille d'or

- Monsieur ABRANTES Charles**
Adjoint technique principale de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- Madame ADAM Anne-Marie**
Attaché hors classe, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE DE GIF-SUR-YVETTE
- Monsieur AGNES Olivier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- Monsieur AGOSTINI Vincent**
Infirmier anesthésiste, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- Monsieur ALLAIN Serge**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- Monsieur ALLANOU Didier**
Agent de maîtrise principal titre IV, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS
- Madame ANAMOUTOU Suzie**
ATSEM Principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- Madame ANGERAND Sylvie**
Attaché principal, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-D'OISE DE CERGY PONTOISE
- Madame ARMAND Raymonde**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- Monsieur ARNOULT Dominique**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLENES SUR SEINE DE VILLENES-SUR-SEINE
- Madame ASSELIN Myriame**
Attaché principal, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- Madame AUCLERE Isabelle**
Adjoint administratif, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- Madame AURAT Laurence**
Rédacteur, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- Madame BADIN Catherine**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE ET LOIR DE CHARTRES
- Monsieur BAERE Christian**
Chef de service de police municipale de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- Monsieur BAUDU Pierre-Yves**
Attaché, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE
- Madame BAZZAOUI Viviane**
Diététicienne classe supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15
- Monsieur BEAUVALLET Lionel**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- Monsieur BEGARD Bruno**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE

- **Madame BEGUIN Annie**
Directrice de Cabinet, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Monsieur BERGER Jean-Pierre**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame BIACHE Nathalie**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur BIASOTTO Christophe**
Rédacteur principal de 2ème classe -Responsable du service Urbanisme, MAIRIE DE FOURQUEUX DE FOURQUEUX
- **Madame BLANC Régine**
Aide-soignante de classe exceptionnelle titulaire, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame BOIRON Marie-Agnès**
Attaché principal, Communauté d'Agglomération Cergy-Pontoise DE CERGY PONTOISE
- **Monsieur BOITON Thierry**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur BONNET Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DU MESNIL SAINT DENIS DE LE MESNIL-SAINT-DENIS
- **Monsieur BOSSENEC Jean-Paul**
Chargé de mission, VERSAILLES HABITAT DE VERSAILLES
- **Madame BOUCHER Marie-Ange**
Rédacteur principal, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur BRAY Brigitte**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur BREST Thierry**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame BRETIN Marie-Thérèse**
Adjoint d'animation, MAIRIE DE FLINS SUR SEINE DE FLINS-SUR-SEINE
- **Monsieur BRISSET Yannick**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BRUERE Isabelle**
Cadre de santé, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame CAGICOS Claire**
Rédacteur principal, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame CALABUIG SEGOVIA Marie**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame CAMPIONI Brigitte**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame CANDELIER Arlette**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur CANOT Didier**
Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Monsieur CARDOSO Antonio**
Adjoint technique, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES

- Monsieur CARDOT Gilles

Ingénieur hors classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- Monsieur CARRATALA Philippe

Technicien principal de 2ème classe, MAIRIE D'ISSY-LES-MOULINEAUX DE ISSY-LES-MOULINEAUX

- Monsieur CASTET Jean-Fabrice

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement DE Paris

- Monsieur CATTIER Louis-Félix

Adj. technique territorial principal de 2ème cl. Ets Ens, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- Monsieur CHATEAU Bernard

Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE

- Madame CHATENET Marie-Hélène

Assistant de cpnservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY

- Monsieur CHETIF Bernard

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement DE Paris

- Monsieur CHEVALLIER Bernard

Ouvrier principal 1° CL, AGEPS DE PARIS 05

- Monsieur CHOISY Philippe

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

- Madame CLEMENT Agnès

Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- Madame CORBEL Pascale

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DU CHESNAY DE LE CHESNAY

- Madame COSTES Evelyne

Diététicienne classe Sup, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES

- Monsieur COTY Philippe

Ouvrier principal de 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS

- Madame COUSSINET Sylvie

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- Madame COVILLE Florence

Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- Monsieur CRESCENCE Arsène

Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES

- Madame DEBELLIS Nicole

Diététicienne - Cadre de santé, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- FWIDAL DE PARIS

- Madame DEGHRAR Françoise

IDE de classe normale, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- Madame DELATTRE Patricia

Rédacteur principal de 2ème classe, CCAS DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES

- Monsieur DELCROIX Marc

Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE

- Madame DELIGNY Pascale

Conservateur, MAIRIE DE TAVERNY DE TAVERNY

- Madame DELVA Sandrine

Attaché, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES

- **Monsieur DIAMANT Philippe**
Maître-Nageur Sauveteur, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Madame DORDET Patricia**
Adjoint administratif de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH DE PARIS
- **Madame DUDA Maryline**
Attaché principal, MAIRIE DE HOUDAN DE HOUDAN
- **Madame DUFRENE Annie**
Attachée principale, MAIRIE DE VANVES DE VANVES
- **Madame DUPLENNE Laurence**
Adjoint technique 1è cl des Ets d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame DUSSET Corinne**
AMA CL N, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame EFTASSIOU Marie-Thérèse**
Responsable administratif des marchés de travaux d'investissement, MAIRIE DU PECQ DE LE PECQ
- **Monsieur EURIN Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame FAURE Yves-Marie**
Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame FAYET Françoise**
Educatrice de jeunes enfants, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame FEENAN Patricia**
Assistante maternelle, CCAS DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame FOGLI Nathalie**
Educatrice territoriale des APS principal, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINTE-CLOUD
- **Madame GALOPIN Nathalie**
Animatrice principale de 2ème classe, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame GAUTIER Nicole**
Attaché hors classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame GENCE Monique**
Adjoint technique, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur GILLET Jean-Marc**
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame GIRAULT Josiane**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Madame GIRAULT Sophie**
Directeur territorial, Communauté d'Agglomération St-Germain Boucles de Seine DE LE PECQ
- **Madame GODINEAU Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur GODON Michel**
Technicien, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame GOULLET Cécile**
Directeur général adjoint, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur GOURIOU Erwan**
Technicien principal 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES

- **Madame GRAVINA Lydia**
Adjoint administratif principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur GREBERT Pascal**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur GROGNEUF Joël**
Agent des services hospitaliers, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur GUERRAS Hassen**
Animateur, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Monsieur GUICHARD Marc**
Agent de maîtrise principal -Responsable du service bâtiments, MAIRIE DE FOURQUEUX DE FOURQUEUX
- **Monsieur GUICHERON Gilles**
Adjoint administratif principal, AGEPS DE PARIS 05
- **Monsieur GUTTARD Patrick**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame HAUDRY Nadine**
Attachée principale, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE DE GIF-SUR-YVETTE
- **Madame HENRIE Marie-Laure**
Sage femme 2è grade, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Monsieur HEURTEL Pascal**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame HILLION Patricia**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Madame HOURSON Nadine**
Rédacteur, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame IMBERT Claudie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Madame JACQUES Rita**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur JAVIONY Michel**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE PARIS
- **Madame JEAN Isabelle**
Adjoint administratif principal, AGEPS DE PARIS 05
- **Madame LADEVIE Dominique**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame LAUGAUDIN Florence**
Manipulatrice en radiologie, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur LAURUT Gérard**
Chef de Police Municipale, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame LAVAL Chantal**
Aide-soignante, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Madame LE BOUVIER Sophie**
Assistante maternelle - Crèche familiale, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur LECLERC Philippe**
Educateur des APS de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Madame LEFEBVRE Mireille**
Directeur territorial, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame LEFEVRE-LOISEAU Pascale**
Attachée, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame LE GOUARD Marie-Laure**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur LEQUEUX Jean-Pierre**
Adjoint Tec .Ter.Ppal 1ère cl EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur LE ROUX Jacques**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame LETOURNEAU Thérèse**
Professeur art. hors classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame LIGNEREUX Murielle**
Birgadier-chef principal, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame LLAUZE Isabelle**
Secrétaire médicale et sociale d'administrations parisiennes de classe exceptionnelle, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS
- **Madame LOESER Sylviane**
IDE cadre supérieur de santé paramédical titulaire, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame LOISEAUX Lisiane**
Assistante maternelle, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame LOPES DAS NEVES Florence**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame MAIA Jocelyne**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Monsieur MANDEVILLE Emmanuel**
Technicien supérieur, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur MARCHAND Michel**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame MARCHAND Sylvana**
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Madame MARECHAL Valérie**
Aide soignante principale, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Monsieur MAUGIN Bruno**
Adjoint technique principal de 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE
- **Madame MEGRET Lydie**
Rédacteur, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Madame MENGUY-MARCHAND Laurence**
Assistant socio-éducatif principal, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS
- **Madame MERCIER Monique**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MONTET Flavienne**
Aide-soignant, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Monsieur MOQUERITO Jean-Bernard**
Aide-soignant, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame MORY Isabelle**
Orthophoniste de classe supérieure, EPS MAISON BLANCHE DE PARIS
- **Monsieur MOURLON Philippe**
Ouvrier principal de 1ère classe, CHU BICETRE DE LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame NANDAN Alette**
Aide-soignante de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- **Madame NETO Elvira**
Attaché, MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN DE JOUARS-PONTCHARTRAIN
- **Madame NEUILLY Céline**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE DE COIGNIÈRES DE COIGNIERES
- **Monsieur NIPHON Cirelie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame NOZAHIC Pascale**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur OBERT Jean-Marie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame PALLIES Marylise**
Maître ouvrier principal, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Monsieur PALLOT Alain**
Technicien principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame PARTEL Flore**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur PARTIE Christophe**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Monsieur PASQUIN Bruno**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Monsieur PELLETIER Jean-Marie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame PEREZ Catherine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Monsieur PEROT Jean-Jacques**
Directeur territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame PERRET Catherine**
Adjoint d'animation, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur PERRET Joël**
Adjoint technioque principal de 1ère classe, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame PHALEMPIN Claudine**
Conseiller socio-éducatif, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur PICHARD Gérard**
Aide Soignant Principal, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur PICHON Marc**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame PLAZEN FOIREST Isabelle**
Adjoint administratif principal, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame PORIEL Sylvie**
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame QUEGUINER Sylvie**
Attché territorial, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur QUEVAL Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY
- **Madame RABREAU Marta**
Cadre supérieur paramédical, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Madame RAYNAUD Laurence**
Auxiliaire de puéricultrice principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLE D'AVRAY DE VILLE-D'AVRAY
- **Monsieur RIBOT Jean-Pierre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame ROQUET Sylvie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame ROUX Marie-Caroline**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame SAGOT Brigitte**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame SAINTOIN Emma**
Infirmière, HÔPITAL DE LA ROCHE GUYON DE LA ROCHE-GUYON
- **Madame SALETTES Anne**
Cadre de santé, AGEPS DE PARIS 05
- **Madame SERIEYS Françoise**
Manipulatrice en radiologie, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame SILVESTRE DA SILVA Colette**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame SIMON Caroline**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame SUET Nathalie**
Assistante d'administrtion générale, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur TANGUY Francis**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Monsieur TANGUY François**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Madame THEYSSIER Jocelyne**
Assistante médico-administrative de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame THION Marie-Noëlle**
Directeur territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Monsieur THUMARIN Jean-Michel**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Madame TRIMBOUR Sylvie**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Madame TUFFET Brigitte**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame VACHER Patricia**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Monsieur VACHEYROUX Thierry**
Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement DE Paris
- **Madame VASSEUR Claudine**
Attachée territoriale, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame VIBERT Lydie**
Attaché d'Administration Hospitalière, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET

- Madame VILLANOVA Catherine

Bibliothécaire, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES

- Madame VISSOUARN Odile

Technicien de laboratoire classe supérieure BNES, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- FWIDAL DE PARIS

- Madame VOLLARDT Marie-Thérèse

Attaché, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON

- Monsieur WACHEUX Eric

Agent de maîtrise, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE MESNIL-LE-ROI

- Monsieur ZANCHI Pascal

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- Monsieur ZINETTI Jean-Marc

Agent de maîtrise, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE

Médaille de vermeil

- Monsieur ABIVEN Fabrice

Responsable du service reprographie, MAIRIE DU PECQ DE LE PECQ

- Madame ADAM Maryse

ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES

- Madame ALVADO Nathalie

Rédacteur principal de 2ème classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES

- Monsieur ANJUBAULT Jean-Luc

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE GAZERAN DE GAZERAN

- Madame ANNUNZIATA Marie-Dominique

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- Monsieur ARNAUD Thierry

Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- Madame ATGER Christine

assistant socio-éducatif principal d'administrations parisiennes, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS

- Madame AUDREN Viviane

Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- Madame AUPINEL Christine

Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT

- Monsieur BA Moustapha

Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR

- Monsieur BANCE Jean

Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles

- Madame BARBADILLO Michèle

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE

- Madame BARRAU Karine

Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON

- Madame BASTARDIE Irène

Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame BAUCHERE Nathalie**
Attaché, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Monsieur BAUDON Xavier**
Magasinier, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame BEAUVAL Véronique**
Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Madame BEMELMANS Geneviève**
Adjoint technique, MAIRIE DE VITRY-SUR-SEINE DE VITRY-SUR-SEINE
- **Madame BEN MIMOUN Fadella**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame BERRUYER Mireille**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur BERSON François**
Attaché principal, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame BERTELETTI Anne**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE DE GENNEVILLIERS DE GENEVILLIERS
- **Madame BESSARION Marie-Aline**
ATT 1 CL EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BICHARD Nelly**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Monsieur BILLAUDOT Franck**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame BLIN Caroline**
Technicien de laboratoire de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEAUX DE NEUILLY-SUR-SEINE
- **Madame BOBILLIER-MONNOT Pascale**
conseiller socio-éducatif, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur BONDERF Claude**
ADJOINT TEC.TER. PPAL 2E CL EE, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BONDIS Agnès**
Adjoint administratif, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur BONHOMME Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame BONNIN Marie-Paule**
Assistant de Conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame BORNE Marie-Christine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame BOUCHER Véronique**
Puéricultrice hors classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame BOUCHETEIL Lisiane**
Aide-soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur BOUET Philippe**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur BOULET Bruno**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX
- **Monsieur BOUNIOL Philippe**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES

- **Madame BOURDEAU Christine**
Secrétaire de Mairie, MAIRIE DE BAZOCHES SUR GUYONNE DE BAZOCHES-SUR-GUYONNE
- **Monsieur BOURDIN Jacky**
Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DU NUMERIQUE DE PARIS 12
- **Madame BOURDON Agnès**
Adjoint technique, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame BOUROUF-BASDEVANT Dominique**
Directeur général adjoint, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX
- **Madame BOUTE Véronique**
Agent d'entretien, MAIRIE DE CLAIREFONTAINE-EN -YVELINES DE CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES
- **Madame BOUTIGNY BENOIST Françoise**
Assistante médico-administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame BRADSHAW Nathalie**
Rédacteur, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame BRIGONET Murielle**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame BROZILLE Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1 ère classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame BRUDEY Jonas, Marie-Line**
Adjoint technique territorial principal de 2è classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BUISSON Nathalie**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE VOISINS LE BRETONNEUX DE VOISINS-LE-BRETONNEUX
- **Madame CAETANO Marie-Neige**
auxiliaire de puéiculture principal, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur CALLAND François**
Attaché hors classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur CANNESON Christophe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur CAQUINEAU Joël**
Adjoint technique, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame CARBONNE Catherine**
Infirmière de soins généraux hors classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Monsieur CARIO André**
Agent technique, MAIRIE DE SAINT-RÉMY-LÈS CHEVREUSE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
- **Monsieur CARRÉ Jean-Claude**
Agent de maintenance aux services, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame CARUHEL Marie-Pierre**
Bibliothécaire, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame CARVER Roseline**
Adjoint technique, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Monsieur CASCADE Jean-Marie**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CHAVILLE DE CHAVILLE

- **Madame CEDOLIN Sandrine**
Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Monsieur CERISIER Patrick**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur CHAIF Frédéric**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur CHANNAC Jean**
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame CHERON Sandrine**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Monsieur CHIKH Ahmed**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur CHOISY Thierry**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame CHOW-YIN-POON Marie**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame CLEMENT Sabine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame COAT Ghislaine**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH DE PARIS
- **Madame COLLARD Valérie**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame COLOGON Marie-Line**
Adjoint technique territorial principal de 2è classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur CONSUMI Guy**
Technicien, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur CORRE André**
Ingénieur principal, C.N.F.P.T. DE PARIS
- **Madame CORRE Sylvie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur DAUDET François**
Professeur d'enseignement artistique hors classe, MAIRIE D'EVREUX DE EVREUX
- **Monsieur DAUGABEL Gilles**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur DAVASSOU Davo**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DAY Christine**
Adjoint administratif principal, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Madame DEBY Laurence**
Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame DE CASTRO PEREIRA José**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame DEFRESSINE Valérie**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur DELALANDE Didier**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame DELCROIX Véronique**
Infirmière cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON
- **Madame DELEMAR Rita**
Agent social au CCAS, MAIRIE DE JUZIERS DE JUZIERS
- **Madame DEMARCQ Michèle**
Attaché principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame DEMAY Patricia**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur DÉRIAC Jean-Luc**
Adjoint technique, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur DESCHAMPS Pascal**
Agent technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE GARANCIÈRES DE GARANCIERES
- **Monsieur DESCHAMPS Pierre**
Assistant d'enseignement artistique, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DESCOUDRAS Marie-Line**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Monsieur DESJU Alain**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame DESMARET'S Valérie**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur DESPERRIERE Bruno**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame DOMINIQUE Monique**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame DONDELINGER Cathérine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame DROUET Nathalie**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame DUBOC Anne**
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame DUBRAY Bernadette**
Adjoint administratif, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame DUCRUY Françoise**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERNEUIL SUR SEINE DE VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Monsieur DUGAY François**
Technicien territorial principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Monsieur DUPUIS Georges**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Madame DUTERTRE Christelle**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame EL JEDDAOUI Nedjma**
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD

- **Madame EL SHAL Fatiha**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Madame ERNSTBERGER Valérie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame EUGENE Florence**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Monsieur FAVEREAU Jacques**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame FAVOTTI Brigitte**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame FAYSSAL Christine**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame FEIA Norah**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame FEJEAN Corinne**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE JUZIERS DE JUZIERS
- **Madame FERET Sylvie**
Assistan spécialisé des bibliothèques et des musées de classe supérieure des administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE PARIS
- **Madame FILALI ROT'BI Malika**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Monsieur FILLIAU Jean-Pierre**
Brigadier chef principal, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- **Monsieur FLORET Bertin**
Adjoint technique territorial principal de 17RE classe des Ets d'Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur FLORINA MERLIN**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur FORESTIER Hubert**
Cadre supérieure de santé, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame FOURGEAUD Karine**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame FOURMY Christine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame FRAYSSE Maryse**
Adjoint des cadres titulaires, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur FREMONT Hervé**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame FUTOL-LEOCADIE Alice**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame GAGNEPAIN Malika**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Monsieur GALA Cyril**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame GAMACHE Catherine**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Monsieur GARCIA José**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Monsieur GASCARD Pascal**
Technicien principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur GAUDFRIN Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame GAUDU Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Sartrouville DE SARTROUVILLE
- **Madame GAUTHIER Christine**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame GAVARD Anne-Marie**
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Monsieur GEFFROY Pascal**
ADJ TECH TER. PPAL DE 1E CL ETB ENS, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame GIGNOUX Maud**
Agent administratif de service scolaire, MAIRIE D'ANDRESY DE ANDRESY
- **Monsieur GILBERT Thierry**
Animateur principal de 1ère classe, SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION DE DOUAINS
- **Monsieur GILIS Patrick**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur GIRARD David**
gardien d'immeuble, VERSAILLES HABITAT DE VERSAILLES
- **Monsieur GIRAUDO Michel**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame GIRONNAY-FATHI Sylvie**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame GLAUNEZ Claire**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame GOEFFERS Françoise**
Adjoint technique territorial de 1ère classe des Ets d'Ens., CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame GOMEZ Laurence**
Adjoint des cadres hospitaliers, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame GOUHIER Isabelle**
Adjoint technique, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Madame GREGOIRE Sandra**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame GROSSE Chantal**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE CHAVILLE DE CHAVILLE
- **Madame GUERULT Sylvie**
Rédacteur principal de 2è classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Madame GUILHEM Odile**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU

- **Madame GUILLEMOT Gisèle**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur HADDAD Philippe**
Technicien, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame HAMELIN Martine**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame HAMON Nathalie**
Rédacteur, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame HECKEL Muriel**
Adjoint administratif principal, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Madame HEDIN Anita**
Attaché territorial principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame HEDOU Maryse**
Educateur Jeunes Enfants, MAIRIE DE COLOMBES DE COLOMBES
- **Madame HERSEMEULE Chantal**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Monsieur HINGREZ Gilles**
Ouvrier principal de 1ère classe, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame HOLIN Lucette**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame HOLOBINKA Isabelle**
Assistante médico-administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur HOMER Alain**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame HOURI Béatrice**
Rédacteur principal de 2ème classe, C.N.F.P.T. DE PARIS
- **Monsieur HUMEAU Cyril**
Technicien, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame ISON Sylvie**
Agent de maîtrise, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame JEANNESSON Catherine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur JEANSON Gilbert**
Brigadier-chef principal, MAIRIE DU BLANC-MESNIL DE LE BLANC-MESNIL
- **Monsieur JOHANNET Jean-Claude**
Brigadier-chef principal, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- **Madame JOHN Murielle**
Aide-soignante principale, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame JOURDA Marie-Thérèse**
Attaché, MAIRIE DE CHILLY-MAZARIN DE CHILLY-MAZARIN
- **Madame KELDI Colette**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame KNAPP Christine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-CLOUD DE SAINT-CLOUD
- **Madame LAMMARI Luisa**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles

- **Monsieur LANCHES Joël**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame LANTHIER Marie-Agnès**
Ingénieur en chef, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LAROUCI Karima**
Assistante maternelle, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Monsieur LE BIGOT Claude**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LEBLAY Elisabeth**
Aide-soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur LECAS Patrick**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE SARCELLES DE SARCELLES
- **Monsieur LE CLECH Alain**
Adj. Technique territorial principal de 1ère cl. des Ets Ens, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LE CORREC Marie-Louise**
Infirmière, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame LEDEBT Anne**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE DE ROSNY-SUR-SEINE
- **Monsieur LEDEBT Xavier**
Directer espace jeunes, MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE DE ROSNY-SUR-SEINE
- **Madame LE FAUCHER Bénédicte**
Aide-soignante principale, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame LE FAUCHEUR Michelle**
Aide-soignante classe supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15
- **Monsieur LEFORESTIER Franck**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame LE GONNIDEC Nathalie**
Secrétaire générale, MAIRIE DE GAILLON SUR MONTCIENT DE GAILLON-SUR-MONTCIENT
- **Madame LEHOUX Isabelle**
Assistant administratif et comptable, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur LE LORC'H Marc**
Ingénieur hospitalier principal, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15
- **Monsieur LE NOUAILLE Pascal**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur LENY Frédéric**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VOISINS LE BRETONNEUX DE VOISINS-LE-BRETONNEUX
- **Madame LE PRINCE Sylvie**
Cadre de santé, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION DE BULLION
- **Monsieur LEQUESNE Olivier**
Gardien de Police Municipale, MAIRIE DE GARGENVILLE DE GARGENVILLE
- **Madame LEROY Sylvie**
Chargée de gestion des instances, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Madame LE SCIELLOUR Christine**
Attachée principale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE PARIS

- **Madame LESCOLE Isabelle**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame LEVACHER Mireille**
ATSEM Principal de 2ème classe, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame LISETTE Patricia**
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE
MESNIL-LE-ROI
- **Madame LOPES Fernanda**
Agent social, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame LOPEZ MOLINA Marie-Christine**
Assistante médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur LORENZO Michel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Monsieur LOUIS-JEAN Guy**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL
REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LOURDELET Nadine**
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-
CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame MAGNE Brigitte**
Attaché principal, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame MARCHAL-BAILLEUL Sabine**
Attaché principal, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Monsieur MARECHAL Pascal**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame MARET Annick**
Rédacteur, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur MARIE Jean-Claude**
Chef de Police Municipale, MAIRIE DE GARANCIÈRES DE GARANCIERES
- **Monsieur MARIE Michel**
Ouvrier principal de 1ère classe, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE
RAMBOUILLET
- **Madame MARIE Pascale**
Assistant d'enseignement artistique, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur MARIE Thierry**
Ajoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE NEAUPHLETTE DE NEAUPHLETTE
- **Madame MARTIN Muriel**
A.S.H qualifié classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE
RAMBOUILLET
- **Madame MARTY Michèle**
Rédacteur, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur MAURICET Régis**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Monsieur MAURISSON-DUFRENISE Thierry**
Aide-soignant, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- FWIDAL DE PARIS
- **Monsieur MENARD Didier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE &
OISE DE AUBERGENVILLE
- **Monsieur MEURISSE Pierre**
Technicien de laboratoire, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-
MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES

- **Madame MONQUET Brigitte**
ATSEM principale de 1ère classe, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame MOORE Lydie**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur MOUHSSINE Said**
Adjoint technique territorial Ppal 2è Cl. des Ets d'Enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur NOAIL Marie-Félixien**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE PARIS
- **Monsieur NOEL Bernard**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS
- **Madame OREL Martine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Monsieur OUABDESELAM Mohamed**
Educateur des APS principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame PEDRON Maryline**
Assistante maternelle, MAIRIE DU CHESNAY DE LE CHESNAY
- **Madame PELLETIER Martine**
Manipulateur électroradiologie médicale de classe supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame PERIS Marie-France**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur PHILIPPS Gérard**
Brigadier, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame PILARSKI Valérie**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame PIROTAIS Eveline**
ATSEM principale de 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame PISU Djamila**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame PONSET Marie-Pierre**
Rédacteur principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame PORCHER Jean-Philippe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame PORTE Monique**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur POTA Arturo**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame PRUD'HOMME Sylvie**
Cadre supérieur de santé, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame QUECK Chantal**
Attaché principal, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame QUELLELEC Isabelle**
ATSEM Principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

- **Monsieur QUESNEL Philippe**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Monsieur QUINTARD Olivier**
Technicien principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame RAIX Florence**
Agent social principal de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Monsieur RANC Gilles**
Educateur APS hors classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame REDELSPERGER Myriam**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur RELOUD Philippe**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX
- **Monsieur RENARD François**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement DE Paris
- **Monsieur RICHARD Jean-Luc**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Monsieur RIVEL Jean-Michel**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame ROBERT Brigitte**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame ROBERT Jocelyne**
Auxiliaire de puériculture, HÔPITAL DE LA ROCHE GUYON DE LA ROCHE-GUYON
- **Monsieur ROBERT Pascal**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur ROCHEFORT Michel**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY
- **Monsieur RODRIGUEZ Marcel**
Policier municipal, MAIRIE DE SAINT-RÉMY-LÈS CHEVREUSE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
- **Madame ROUMIER Fabienne**
Aide-soignante principale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame RUETTE Isabelle**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame SABAYO Hélène-Julie**
Aide-soignant de classe supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15
- **Monsieur SAFFRAY Bruno**
Adjoint technique, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Madame SARTIAUX Patricia**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame SARTOR Sylvie**
Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Monsieur SCHIMINSKI Philippe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des Ets d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur SCHMITT Philippe**
Agent de maîtrise, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles

- **Madame SEVERAC Nathalie**
Adjoint administratif, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame SOURDAINE Murielle**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame SUISSE Valérie**
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Madame TCHERNENKO Anne**
Adjoint administratif, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame THIEBAULT Christine**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur THOREL Régis**
Agent de maîtrise - Logistique, MAIRIE DE BOUGIVAL DE BOUGIVAL
- **Monsieur THORPRIEUX Jean-François**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Monsieur TOUHCEBOEUF Pascal**
Magasinier, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur TRENQUE Michel**
Ingénieur en chef hors classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur TYRODE Laurent**
Agent de surveillance et d'entretien, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE
- **Madame URBAIN Catherine**
Assistante médico-administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame VALERIUS Seurette**
Aide-soignante, HÔPITAL SAINTE PÉRINE DE PARIS
- **Madame VERLAINE Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame VERMEERSCHÉ Claudia**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES DE BOIS-COLOMBES
- **Monsieur WALTER Alain**
Adjoint technique, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VÉSINET
- **Madame WIESSLER Françoise**
Attaché principal de conservation, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Monsieur ZENI-GUIDO Bertrand**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET

Médaille d'argent

- **Madame ABDOU-SOILHI Rahamata**
Agent social, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame ADAM Dominique**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur ADELAIDE BEAUBRUN Christian**
Adjoint technique des collèges principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES DE PARIS

- **Madame ADJEROUN Hafidha**
Attaché, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Monsieur ALADIN Sacha**
Adjoint technique territorial, Théâtre l'Onde DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur ALAIN Christophe**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame ALBERTINI Valérie**
Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Monsieur ALEONARD Alexandre**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame ALGER Joelle**
Adjoint technique territorial principal de 2e classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur ALIAS Rachid**
Adjoint technique principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame ALLENET Karine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame ALONSO Agnès**
Agent de restauration, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame ALTIS Paulette**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur ALVES Eric**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame ALVES Marie-Adélaïde**
Aide soignante principale, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON
- **Madame ALVES Marie-Annick**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE MESNIL-LE-ROI
- **Madame AMARA Fatima**
Agent de bibliothèque, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- **Madame AMIDEY Colombe**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
Direction de l'Attractivité et de l'Emploi DE PARIS
- **Madame AMIRA Nora**
Adjoint administratif, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame AMORIM Natalia**
Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame ANDRE Céline**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame ANDRE Valérie**
Animatrice des administrations parisiennes principale de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES DE PARIS
- **Madame ANGOT Birgitte**
Adjoint administratif de 1ère classe, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET

- **Monsieur ANSART Jérôme**
Attaché principal, MAIRIE DE LA QUEUE-LEZ-YVELINES DE LA QUEUE-LES-YVELINES
- **Madame ANSART Véronique**
Attaché territorial, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur ANTILE VIDAL**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame ANTONIN Marie-Jeanne**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH DE PARIS
- **Madame ARAYAPIN Gilette**
Adjoint technique territorial des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame ATTAGNIANT Carole**
Assistant socio-éducatif principal, CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES
- **Madame AUBERVAL Marie-Chantal**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame AUMONT Claudine**
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, MAIRIE DE BUCHELAY DE BUCHELAY
- **Monsieur AZOUNI Mounir**
Agent des services hospitaliers qualifié, HÔPITAL LA PITIÉ SALPÉTRIÈRE DE PARIS
- **Madame BADAOUI Leïla**
Attaché territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame BAILLOT Catherine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE
- **Madame BALAGUIER Christine**
ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLE D'AVRAY DE VILLE-D'AVRAY
- **Madame BALIS Lydie**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur BALLANDRAS Romuald**
Gardien d'immeuble, VERSAILLES HABITAT DE VERSAILLES
- **Madame BARBANCE Patricia**
Assistante maternelle, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Monsieur BARBIER Eric**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BARICAULT Catherine**
Assistant de Conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame BARNICOT Manuela**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame BARON Linda**
Animateur territorial, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur BARRAU Gildas**
Adjoint technique principal de 1ère classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Madame BASILE Brigitte**
Aide-soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES

- **Madame BASTIDE Héléne**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur BATOVAC Bernard**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame BAZAREU-MONTEIRO Anna-Paula**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame BECAMEL Isabelle**
Cadre de santé paramédical, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame BEGAIN Corinne**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur BEINFAIT Vincent**
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe, MAIRIE DE VAUREAL DE CERGY PONTOISE
- **Madame BELHAJ Tamimount**
ATSEM Principal de 2ème classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur BELLANGER Didier**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Madame BELLEC Patricia**
Agent spécialisé principal des écoles maternelle de 2ème classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame BELLEPAUME Lara**
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame BELOT Maryse**
Ingénieur principal, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame BENAMOR Viviane**
Agent administratif et d'accueil, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame BENHADOU Lydie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame BENHAYYAN Bahya**
Assistante maternelle, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur BENKRIM Alex**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur BENMANSOUR Mohamed**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARCELLES DE SARCELLES
- **Madame BENNAT Florence**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BENNIRANE Amelle**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Monsieur BENOIT Luc**
Adjoint technique, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE DE CLICHY-LA-GARENNE
- **Madame BENTAALLA Thérèse**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur BENTOUHAMI Abdelkader**
Adjoint d'animation, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR

- **Madame BERNARD Béatrice**
Adjoint d'animation de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame BERRANGER Stéphanie**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Monsieur BERTIN Jean-Luc**
Eboueur principal de classe supérieure, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS
- **Monsieur BERTRAND Philippe**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame BESKEN Ayse**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame BESSON Nathalie**
Educateur des APS principal de 1ère classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE OISE DE AUBERGENVILLE
- **Madame BESTORY Cosette**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BETHUEL Marie-Noelle**
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Monsieur BIBA Karim**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame BIEQUE Jolanta**
Masseur kinésithérapeute de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur BIKINDOU Jean-Pierre**
Moniteur éducateur, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame BILA Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Madame BILLARD Gaëlle**
Animateur, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame BILLON-DERNY Audrey**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Madame BIRON Anne-Gaëlle**
Rédacteur, MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN DE JOUARS-PONTCHARTRAIN
- **Madame BLEVIN Valérie**
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur BOCQUILLON Paul**
Assistant d'enseignement artistique, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame BOMBLED Florence**
Sage-femme coordinatrice, CENTRE HOSPITALIER COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEAUX DE NEUILLY-SUR-SEINE
- **Monsieur BONVEL Sully**
Agent administratif, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE DE ASNIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur BORNIL Marc**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame BOSSE Catherine**
15, rue de Lorraine, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- **Monsieur BOUARD Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur BOUDA Nadir**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, MAIRIE D'AUBERVILLIERS DE AUBERVILLIERS
- **Madame BOUDET Mireille**
Assistante maternelle, MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE
- **Madame BOUDINE Péguy**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame BOUDJEMA Roja**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame BOUGAN Dominique**
Psychologue clinicienne, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame BOUGEARD Nadia**
Adjoint technique, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Monsieur BOULANDET Alain**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur BOURICHON Xavier**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame BOURRIENNE Carole**
Ingénieur, MAIRIE DE BOIS-COLOMBES DE BOIS-COLOMBES
- **Madame BOURY Jacqueline**
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE MESNIL-LE-ROI
- **Madame BRENA Andréa**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES DE PARIS
- **Madame BRIDEJONC Sandrine**
Infirmière, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Monsieur BRILLU Thierry**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Madame BROUSTE Valérie**
Technicien de laboratoire cadre de santé, CHU BICETRE DE LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame BUCHON Malika**
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur BURINI Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur CADORET Stéphane**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame CAMILLE Bénédicte**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur CANNES Alexandre**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame CARDOSO Nathalie**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Monsieur CASTELOT-PINELLI Jérôme**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- **Madame CASTEL-REBETEZ Emmanuelle**
Assistant socio-éducatif, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS
- **Monsieur CAVALIER Eric**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame CAZARD Catherine**
ATSEM, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS
- **Madame CHAGUE Catherine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame CHALMANDRIER Isabelle**
Attaché territorial, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Madame CHARLOT Nathalie**
ATSEM principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Monsieur CHARON Fabrice**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame CHAUVIN Carole**
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur CHAUVINEAU Christophe**
Agent d'animation, MAIRIE DE FLINS SUR SEINE DE FLINS-SUR-SEINE
- **Monsieur CHAUVRIERE Eric**
Aide-soignant de classe supérieure, HOPITAL UNIVERSITAIRE NECKER - ENFANTS MALADES DE PARIS 15
- **Madame CHEDE Géraldine**
Agent d'accueil, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Madame CHEVALIER Fabienne**
ATSEM - adjoint technique, MAIRIE DE FOURQUEUX DE FOURQUEUX
- **Madame CHEVALIER Véronique**
Agent social, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame CHOUARFIA Sabria**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Monsieur CLOUZOT Dominique**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Monsieur CODOGNOTTO Stephan**
Agent de maîtrise, OPHLM MONTREUILLOIS DE MONTREUIL
- **Madame COLIBEAU Anne-Marie**
Assistante maternelle, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame COMBE-CHAPAZ Sylvie**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE DE VILLENES SUR SEINE DE VILLENES-SUR-SEINE
- **Madame CONTOR Florine**
Animateur principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame CORNET Françoise**
Agent administratif et d'accueil, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame CORNOUEIL Laetitia**
Technicien supérieur hospitalier de 1ère classe, CHU BICETRE DE LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame COTE Geneviève**
Assistan de conservation principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame COTHIAS Vanessa**
Assistante de service social, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- **Madame COURPOTIN Béatrice**
Assistant socio-éducatif d'administrations parisiennes principal, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Monsieur COURQUEUX David**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Madame COURTOIS Nathalie**
Agent social, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame COURTOT Véronique**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame CUNY Christine**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DACLON Pascale**
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Monsieur DAHMANI El-Hassan**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur DAIGRE Gilles**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame DALLE-CARBONNARE Nathalie**
secrétaire médico-administrative, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DARMON Florence**
Manipulatrice en radiologie, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur DATIN Jean-Guillaume**
Ingénieur principal, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DAUGROIS Christel-Ange**
Secrétaire de Mairie, MAIRIE DE VERT DE VERT
- **Madame DECHENE Régine**
Adjoint administratif, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur DECOBERT Martial**
Ouvrier principal, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Monsieur DEFRANSURE Jean-Luc**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Madame DE GRANDIS Nadia**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DELHAYE Martine**
Rédacteur, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE
- **Madame DELHAYE TOURNADE Ingrid**
Assistant médico administratif de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame DELLOUCHE Louisa**
Auxiliaire de puériculture, CENTRE HOSPITALIER COURBEVOIE-NEUILLY-PUTEAUX DE NEUILLY-SUR-SEINE
- **Monsieur DELRUE Franck**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame DEMAILLE Ana**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DU CHESNAY DE LE CHESNAY
- **Madame DENIS Sabrina**
Assistant médico-administratif, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DENIZART Carole**
Assistante médicale administrative de classe exceptionnelle, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART

- **Madame DENNEULIN Francisca**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Monsieur DERNY Sébastien**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur DESCARGUES Stephan**
Infirmier diplômé d'Etat, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DESCHAMPS Jacqueline**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame DESPERRIERE Véronique**
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame DESTREMP Béatrice**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ASNIERES-SUR-SEINE DE ASNIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur DETAILLE Frédéric**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Monsieur DEVIN Yannick**
Brigadier-chef principal, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE DE GOUSSAINVILLE
- **Madame DE WINTER Isabel**
infirmière, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE DE ORSAY
- **Madame DHONT Valérie**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame DIAHA Fabienne**
Puéricultrice hors classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Monsieur DIALLO Dahaba**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur DIARD Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame DICK Corinne**
Animatrice, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame DIERSU Isabelle**
Infirmière, MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE
- **Madame DIOMBANA Bousso**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame DIOT Cécile**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CARRIERES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur DJEARAMANE Chanemougassoundirame**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur DOS SANTOS Luis**
Agent des services hospitaliers qualifié, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame DRAME Foulematou**
Adjoint territorial d'animation, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame DUCHEMIN Stéphanie**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE CARRIERES SOUS POISSY DE CARRIERES-SOUS-POISSY
- **Madame DUCHOSSOY Muriel**
Rédacteur principal, MAIRIE DE HOUDAN DE HOUDAN
- **Madame DULOULARD Céline**
ATSEM principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Monsieur DUMOTIER Stéphane**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Madame EL GLAIDI Mariam**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame ELINEAU Laurence**
Adjoint administratif hospitalier principal de 2ème classe, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame ELLY Marie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur EL MAHBOUDI Najibe**
Adjoint technique, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE DE CLICHY-LA-GARENNE
- **Madame ESTAMENHA Ana**
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame ESTRABAUD Corinne**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame ETIENNE BRUNOT Isabelle**
Assistante médico-administrative, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame ETIENNE Marie**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur FALAISE Alain**
responsable d'entretien ménager, MAIRIE D'ANDRESY DE ANDRESY
- **Madame FATHI Fouad**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame FAVIER Sylvie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE COIGNIÈRES DE COIGNIERES
- **Monsieur FAYE PROVOT Emmanuel**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame FEDEL Sabine**
Assistant socio éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame FELICITÉ Micheline**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame FELIX Anna**
adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE
- **Monsieur FERMUS Eric**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame FERNANDES Elizabete**
Asssitante médico administrative de classe normale, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame FERRON Christine**
Assistante médico administrative, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON
- **Madame FIALAIRE Pascale**
Adjoint d'animation, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame FICHET Kirby**
Animateur, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON
- **Monsieur FIDALGO José**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

- **Madame FINOT BELKHAYAT Corinne**
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame FORTE Carole**
Ingénieur principal, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Monsieur FOSSE Laurent**
rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame FOUGEROUX Isabelle**
Adjoint technique, MAIRIE DE GARGENVILLE DE GARGENVILLE
- **Madame FOUQUES Peggy**
Adjoint technique principal de 1 ère classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame FRANCOIS Laurence**
Responsable d'office de tourisme, MAIRIE DE BOUGIVAL DE BOUGIVAL
- **Madame FRANQUEMAGNE Sophie**
Aide-soignante / auxiliaire puéricultrice principale, GROUPE HOSPITALIER NORD ESSONNE DE ORSAY
- **Monsieur FREMAUX Loïc**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame FROBERGER Valérie**
Aide-soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame FRUCHART Khadija**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame GAGEY Laurence**
Assistante maternelle, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur GALET Jérôme**
Cuisinier, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION DE BULLION
- **Monsieur GANDON Jean-Philippe**
Agent technique, MAIRIE DE FEUCHEROLLES DE FEUCHEROLLES
- **Madame GARCIA Juliette**
Assistant de conservation principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame GAUGOIN Agnès**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame GAUSSIN Stéphanie**
Secrétaire, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Madame GAUTHIER Nathalie**
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame GAY Sandrine**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame GEAY Catherine**
Rédacteur principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame GENDREAU Josiane**
Assistante maternelle, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY
- **Madame GENEVRAY Mireille**
Rédacteur, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame GENOIS Valéry**
Technicienne de laboratoire, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT

- **Monsieur GEORGES Cyriaque**
Ouvrier principal 1ère classe, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION DE BULLION
- **Madame GERARD Marie**
Éducatrice de jeunes enfants, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- **Madame GERBAULT Sylvie**
Assistante maternelle, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame GERMAIN Nathalie**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE RUEIL-MALMAISON DE RUEIL-MALMAISON
- **Monsieur GERMON Philippe**
Agent de maîtrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame GESBERT Sabine**
Sage-femme, CHI EURE-SEINE - HÔPITAL D'EVREUX-VERNON DE EVREUX
- **Monsieur GIBAUD Julien**
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY
- **Madame GIBERT Sandrine**
Assistante sociale, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Madame GILLES Gina**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame GILLIET Annabel**
Attachée principale, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame GIROUD Karine**
Attachée principale, MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE DE CLICHY-LA-GARENNE
- **Madame GIVET-VIAROSZ Dominique**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE GIF SUR YVETTE DE GIF-SUR-YVETTE
- **Monsieur GLONDU Christian**
Adjoint administratif, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame GODEST Nathalie**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Monsieur GODET Pierre-Henri**
Assistant de conservation, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame GOEGEBEUR Sandrine**
Infirmière, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame GOELLER Karine**
Juriste, MAIRIE DE CHAMBOURCY DE CHAMBOURCY
- **Madame GONCALVES Christine**
Adjoint technique, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame GONIN Isabelle**
Éducatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur GONZALEZ-PEREZ Cristobal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame GOTTI Sophie**
Aide-soignant, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur GOUBIN Flavien**
Adjoint technique territorial principal de 2e classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame GOUGAUD Isabelle**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY

- **Madame GOURDRE Marie-Hélène**
Adjoint technique, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur GOUSSOT Yorik**
Adjoint technique de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame GOUWY Nathalie**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame GRAL Hélène**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame GRANDELAUDE Cendrine**
INFIRMIERE ISGS GRADE 2, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Monsieur GRANDJEAN Emmanuel**
Ingénieur en chef, SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE DE FRANCE DE PARIS
- **Monsieur GRIERE Stéphane**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame GRIVOT Isabel**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame GUEFFAZ Samia**
Infirmière D.E classe supérieure, CHU BICETRE DE LE KREMLIN-BICETRE
- **Madame GUENDOUZI Farida**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame GUILBOT Laurence**
Attachée territoriale, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX
- **Madame GUILLOT Sylviane**
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe, MAIRIE DE VERRIERES-LE-BUISSON DE VERRIERES-LE-BUISSON
- **Monsieur GUINET Jean-Claude**
chef d'équipe conducteur automobile principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS DE PARIS
- **Madame GUIOT Florence**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Monsieur GURY Marc**
Brigadier-chef principal, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur GUTFREUND Dominique**
Adjoint d'animation, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame GUYON-MAZELIER Laurence**
Psychologue, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame GUYONNET Carole**
Animateur, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur HADJRI Mokhtar**
Éducateur territorial des activités physiques et sportives, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame HAINAULT Martine**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Madame HALLOU Malika**
Rédacteur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur HAMAM Azdine**
Agent de maîtrise, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT

- **Madame HAROUEL Nathalie**
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame HATIER Karine**
Attachée principale, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur HAUET James**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame HENNEBIQUE Marie-France**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame HEUZE Isabelle**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur HIBON Jean-Marc**
Agent des services techniques, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Monsieur HIRECH Noureddine**
Agent technique, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame HOCQUET Sylviane**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur HUCHELOUP Raphaël**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DU MESNIL SAINT DENIS DE LE MESNIL-SAINT-DENIS
- **Madame HUIBAN Patricia**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur HUMBERT Yoann**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame HUYNH Thi'Than Dung**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame HUYNH Véronique**
Ingénieur en chef, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur IDIER Stéphane**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame IGOUFE Annie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame ILBERT Gislaine**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Monsieur INEJJARN Rachid**
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE
- **Madame JAEGER Laurence**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame JANDIA Eliane**
Adjoint technique de 2ème classe des Etablissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame JANOVET Dominique**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Madame JAOUEN Pascale**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CCAS DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur JARRY Thierry**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS

- **Madame JASNAULT Cécile**
Attachée, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame JEANNEAU Laurence**
Assistante maternelle, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame JEANNE DIT LAMBARD Andrée**
Adjoint technique, MAIRIE DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame JEGOU Marie-Nadia**
Agent social, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Monsieur JOLY Bruno**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame JOLY Marie-Alice**
Adjointe technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame JOULIN Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame JOURDAN Roselyne**
Assistante de bibliothèque, MAIRIE DE VELIZY VILLACOUBLAY DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame JULIEN Françoise**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Madame JUMEAU Cécilia**
Adjoint administratif de 2ème classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Monsieur KAAOUAS Youssef**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame KACIMI Agnès**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame KANOUTE-RENAUT Terena**
Adjoint technique, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Monsieur KAREB Saden**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTESSON DE MONTESSON
- **Monsieur KECIR Farid**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Monsieur KERAUFFRET Yannick**
Attaché, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame KERDUDOU Corinne**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame KESSLER Isabelle**
Préparatrice en pharmacie, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame KETTERING Valérie**
Adjoint principal 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame KOLA Bola Nsingi**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur KUNSEVI NSIBU**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE MAUREPAS DE MAUREPAS
- **Madame KURTZ Sandrine**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT
- **Madame LAARABA Khaddouj**
Adjoint technique, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Monsieur LACROIX Didier**
Cadre de santé, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON

- **Madame LADA Marie-Christine**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur LAFFON Pascal**
Attaché territorial, Mairie de Liévin DE LIEVIN
- **Madame LAGOUTTE - PICOUAYS Muriel**
Éducateurs des APS principal de 1ère classe, SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LE MESNIL-SAINT-DENIS
- **Madame LAGUZET Colette**
Attaché territorial, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Madame LAHAYE Stella**
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur LALIBERT Jean-Luc**
infirmière de classe supérieure, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Madame LAMAUD Frédérique**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LAMBERT Delphine**
ETAPS principal de 1ère classe, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame LAMON Eliane**
Aide-soignante, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON
- **Madame LANGLAIS Christel**
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Madame LANGLOIS Nadine**
Adjoint administratif, MAIRIE DE VILLENES SUR SEINE DE VILLENES-SUR-SEINE
- **Madame LANGLOIS Véronique**
Educatrice principale de jeunes enfants, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame LANGO Corinne**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE
- **Madame LAPROYE Pétula-Frédérique**
Rédacteur, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame LAQUEMENT Nathalie**
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame LARDE Laurette**
infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame LARDEUX Valérie**
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE
- **Monsieur LAUNAY Grégory**
Assistant de conservation de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur LAVIE Marc**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame LE BAIL Marine**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur LE BERRE Jean-Claude**
Ingénieur en chef, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LEBIHAN Valérie**
Assistante maternelle, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES

- **Monsieur LEBON Xavier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE
- **Madame LEBRETON Elizabeth**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur LE CLEC'H Patrick**
Agent de maîtrise, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy DE Jouy en Josas
- **Monsieur LE CLEC'H Rémi**
Adjoint technique, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy DE Jouy en Josas
- **Madame LECLERC Florence**
Infirmière diplômée d'État de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur LECOCQ Didier**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET
- **Monsieur LECOMTE Jacky**
Chef de service de police, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame LECONTE Céline**
Rédacteur, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame LECONTE Chantal**
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame LE CORGUILLÉ Magali**
Infirmière hygiéniste, HÔPITAL DE PÉDIATRIE ET DE RÉÉDUCATION DE BULLION
- **Monsieur LEDRU Ludovic**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE BEAUMONT-SUR-OISE DE BEAUMONT-SUR-OISE
- **Monsieur LEFORT Stéphane**
Chargé de mission cadre supérieur, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Monsieur LE MEUR Loïc**
Brigadier Chef Principal de Police Municipale, MAIRIE DE SAINT-NOM-LA BRETECHE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE
- **Madame LENEVEU Edith**
médecin territorial hors classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE NANTERRE
- **Monsieur LENOIR Nicolas**
Attaché principal, MAIRIE DE LE PORT MARLY DE LE PORT-MARLY
- **Monsieur LEPRETRE Pascal**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame LERAY MENEBOO Annie**
Aide-soignante, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame LE ROCH Marie-Jeane**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur LE ROUILLY Jean-Jacques**
Agent de propreté, MAIRIE DU PECQ DE LE PECQ
- **Madame LEROUX Christelle**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame LEROUX Christine**
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame LE ROUX Jannick**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE JOUY EN JOSAS DE JOUY EN JOSAS

- **Monsieur LEROY Pascal**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame LESGOURGUES Brigitte**
Responsable du service communication, MAIRIE DU PECQ DE LE PECQ
- **Madame L'HOSPITALIER Martine**
Masseur kinésithérapeute de classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE- F.WIDAL DE PARIS
- **Monsieur LIGNEAU Franck**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PUTEAUX DE PUTEAUX
- **Monsieur LIPINSKI Sébastien**
Technicien, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame LIRHMANN Laurence**
Puéricultrice, MAIRIE DE LE VÉSINET DE LE VESINET
- **Madame LOKONADINPOULLE Marie-Claude**
Adjoint administratif territorial, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame LONGUEMARE Pascale**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS DFPE-SRH DE PARIS
- **Madame LORAIN Sylvie**
Assistatn d'enseignement artistique de 1ère classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Monsieur LORRAIN Olivier**
Adjoint tehcnique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame LOTRUS Anne**
Maître-Nageur Sauveteur, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Monsieur LOUISOR Luc Philippe**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Madame LUROL Frédérique**
Attaché de conservation du patrimoine, yndicat intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo DE LE PORT-MARLY
- **Madame MACERELLE Pascale**
Adjoinjt administratif territorial principal de 2ème classe, MAIRIE DE MANTES LA JOLIE DE MANTES-LA-JOLIE
- **Madame MADASSAMY Arlette**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame MAES Valérie**
Attaché, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur MAGNE Didier**
Professeur de conservatoire, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE PARIS
- **Madame MAKSIMOVIC Bozica**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Monsieur MALLARD Patrick**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame MALLET Nadine**
Assisttant administratif, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE

- **Monsieur MANCUSO Mario**
Electricien, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame MARCINIAC Cécile**
Infirmière en soins généraux de classe supérieure, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame MARC Marie-laure**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame MARECHAL Anita**
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur MARETTE Pascal**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Monsieur MARGERIN Daniel**
Adjoint technique, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Monsieur MARIE Serge**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame MARION Nelly**
Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MARQUANT Christiane**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MARTINS PEREIRA DE LIMA Catherine**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame MARZOLF Maria**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE BOIS D'ARCY DE BOIS-D'ARCY
- **Madame MEANCE Farida**
Adjoint technique, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX
- **Monsieur MENDY Arnaud**
Adjoint technique Territorial Pal 2è classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur MERCIER Dany**
Directeur général des services, MAIRIE DE MAINVILLIERS 28301 DE MAINVILLIERS
- **Monsieur MERCIER Sidney**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame MERCIER Véronique**
Rédacteur, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Monsieur MERIE Fabrice**
Ingénieur principal, COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE DE AUBERGENVILLE
- **Madame MERRIAUX Sophie**
Assistante de conservation principale de 1ère classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame METIDJI Khaldia**
Animateur de centre de loisirs, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame MEUNIER Brigitte**
Infirmière de classe supérieure, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame MEUNIER Evelyne**
Agent social principal de 2ème classe, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Madame MICAELO Christine**
Adjoint d'animation principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES

- **Madame MIOTTO Valérie**
Aide-soignant, CHI EURE-SEINE - HÔPITAL D'EVREUX-VERNON DE EVREUX
- **Madame MOHAMED Nora**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE NOISY-LE-ROI DE NOISY-LE-ROI
- **Madame MONNIER Nathalie**
Agent d'exécution des dépenses, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur MOREAU Rémy**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Madame MOREL Laurie**
Adjoint technique, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MOREL Nathalie**
Chargé d'accueil, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MORIN Christelle**
Rédacteur, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame MORIN Sophie**
Assistant socio-éducatif principal, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame MOUREQUITO Marie-Jeanne**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Madame MOUSSAFIR Halima**
Adjoint administratif, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame MURA Nathalie**
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame NAYAGAM Esther**
Asde-soignante, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame NEGRE Catherine**
ATSEM, MAIRIE D'ANDRESY DE ANDRESY
- **Madame NORIS Sandrine**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Monsieur NUNES Luis Manuel**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE TRAPPES EN YVELINES DE TRAPPES EN YVELINES
- **Madame NUNES Patricia**
ATSEM, MAIRIE D'ECQUEVILLY DE ECQUEVILLY
- **Madame OLLIER Christelle**
Auxiliaire de puériculture principale de 2ème classe, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame OPRESCO Delphine**
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame OROZCO Norma**
Assistant de conservation, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur OULD LAMARA Hamara**
Ouvrier principal de 1ère classe, HÔPITAL ANTOINE BECLERE DE CLAMART
- **Monsieur OULLADJ Saïd**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur OUMAHMOUD LAHCEN**
agent contractuel T.O.S., CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame OUZOULIAS Edith**
Agent spécialisé principal des écoles maternelles, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

- **Madame PACANOWSKI Nadège**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame PAGIS Catherine**
Assistant médico administratif de classe exceptionnelle, CENTRE HOSPITALIER THÉOPHILE ROUSSEL DE MONTESSON
- **Madame PAINS Catherine**
Agent social principal de 2ème classe, MAIRIE D'ELANCOURT DE ELANCOURT
- **Madame PAPIN Sandrine**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE DE NOISY-LE-ROI DE NOISY-LE-ROI
- **Madame PARIS Marie-Christine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame PASCAL Nathalie**
Educateur de jeunes enfants, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame PASTOR Karine**
Brigadier-chef principal, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Monsieur PAULIN Benoit**
Directeur général adjoint, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur PAYET Lilian**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame PAYET Sylvie**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DES MUREAUX DE LES MUREAUX
- **Madame PELISSIER Céline**
ATSEM de 1ère classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur PERESSE Morgan**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Madame PEREZ Nathalie**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE
- **Madame PETAUTON Sylvie**
Assistant médico-administratif de classe normalee, CENTRE HOSPITALIER GENERAL RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur PETIT Mathieu**
Technicien des services opérationnels de classe normale, MAIRIE DE PARIS - Direction de la Propreté et de l'Eau DE PARIS
- **Monsieur PIERDET Benoît**
Technicien, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Monsieur PIERROT Jean-Pierre**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame PINSON Christelle**
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE MESNIL-LE-ROI
- **Madame PINTO Maria**
Adjoint administratif, MAIRIE DE LE PORT MARLY DE LE PORT-MARLY
- **Madame POIRIER Christiane**
Adjoint technique territorial, MAIRIE DE CARRIÈRES-SUR SEINE DE CARRIERES-SUR-SEINE
- **Madame POISSONNIER Isabelle**
Rédacteur, MAIRIE DE VILLEPREUX DE VILLEPREUX

- **Madame PORTALIER Cécile**
Educateur principal de jeunes enfants, CCAS DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame PORTIER Marie**
Adjoint technique, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Madame POTIRON Line**
Adjoint technique territorial principal de 2e classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur POTTIER Fabrice**
Infirmier, HÔPITAL RAYMOND POINCARÉ DE GARCHES
- **Madame POUDREE Sylvie**
ASVP, MAIRIE DE CHEVREUSE DE CHEVREUSE
- **Monsieur POUJAUD Dominique**
Adjoint administratif, Syndicat Intercommunal d'Amenagement Jouy-Vélizy DE Jouy en Josas
- **Monsieur PRADEL Raymond**
Adjoint technique principal de 1ère classe des Ets d'Ens, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur PRIEUR Laurent**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame PRINCE Alice**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE VOISINS LE BRETONNEUX DE VOISINS-LE-BRETONNEUX
- **Madame PUECH Béatrice**
Sage-femme, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Monsieur PUPIN Marc**
Agent de maîtrise principal, SITREVA DE RAMBOUILLET
- **Madame PUPIN Yolande**
Adjoint technique principal de 2ème classe, SITREVA DE RAMBOUILLET
- **Monsieur PUYMEGE Rémi**
Adjoint technique territorial de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur QUANTIN Jean-Pierre**
Adjoint technique principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur QUETU Rodolphe**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur QUIERS Jean-Claude**
Appariteur, CCAS D'ASNIÈRES-SUR-SEINE DE ASNIERES-SUR-SEINE
- **Monsieur QUINOL Alexandre**
Moniteur éducateur, CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MEULAN-LES-MUREAUX DE MEULAN-EN-YVELINES
- **Monsieur RABAN Serge**
Assistant spécialisé d'enseignement artistique de la commune de Paris, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE PARIS
- **Monsieur RABARIJAONA Patrick**
Adjoint d'animation principal de 2ème classe, MAIRIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Monsieur RABIA Farid**
Ingénieur et architecte d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Monsieur RACINE Jacques**
Gardien d'équipements sportifs, MAIRIE DE VERNOUILLET DE VERNOUILLET

- **Madame RAHMOUNE Rabia**
Adjoint technique, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame RAIHAH Malika**
Assistante maternelle, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame RAIMBAULT Patricia**
Animateur principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE
- **Madame RANDRIAMAHAZAKA Estelle**
Éducatrice de jeunes enfants, MAIRIE DE MAURECOURT DE MAURECOURT
- **Madame RENOIR Virginie**
Auxiliaire de puériculture, CCAS DE LOUVECIENNES DE LOUVECIENNES
- **Madame REPERANT Sandra**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE CHATOU DE CHATOU
- **Madame REVERSAT Céline**
Technicien principal de 1ère classe, MAIRIE DE LIMAY DE LIMAY
- **Madame REYNAUD Catherine**
Rédacteur principal de 1ère classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame RHHOU Claudine**
Agent social, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame RIANST Stéphanie**
Auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe, MAIRIE DE NANTERRE DE NANTERRE
- **Madame RIBAS-PARADINHA Murielle**
Infirmière, CHI EURE-SEINE - HÔPITAL D'EVREUX-VERNON DE EVREUX
- **Madame RICHARD Marie Patrice**
Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur RIEUBLANDOU Frédéric**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS DE PARIS
- **Madame ROBERT Catherine**
Agent de restauration scolaire, MAIRIE DE GUERVILLE DE GUERVILLE
- **Monsieur ROBERT Stéphane**
Agent polyvalent des services techniques, MAIRIE DE ROSNY SUR SEINE DE ROSNY-SUR-SEINE
- **Madame ROBINE Agnès**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES
- **Madame ROLLAND Christelle**
Agent spécialisé des écoles maternelles, MAIRIE DE CROISSY-SUR-SEINE DE CROISSY-SUR-SEINE
- **Madame ROLLAND Stéphanie**
Adjoint technique, MAIRIE DE SARTROUVILLE DE SARTROUVILLE
- **Monsieur ROUSSEAU Sébastien**
Technicien supérieur en chef, DEPARTEMENT DE PARIS DE PARIS
- **Madame ROUX Sandie**
Attaché principal, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Monsieur ROY Stéphane**
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Monsieur SAFFRE Antoine**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame SALONE Dominique**
Attachée principale, MAIRIE DE GUYANCOURT DE GUYANCOURT

- **Monsieur SALVADO Denis**
Ouvrier principal, HÔPITAL AMBROISE PARÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT
- **Monsieur SAMSON Christian**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE JOUARS-PONTCHARTRAIN DE JOUARS-PONTCHARTRAIN
- **Monsieur SANCHEZ Noël**
Gardien, MAIRIE D'ANDRESY DE ANDRESY
- **Madame SANDJON NJIKAM Christine**
Adjoint administratif, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Monsieur SARRAZIN Stéphane**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE PARIS
- **Madame SAUNIER Nadia**
Adjoint technique principal de 2ème classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame SAUVAGE Isabelle**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN EN-YVELINES DE TRAPPES
- **Madame SAUZEAU Emmanuelle**
Assistante de service social, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur SAVINA Cyrille**
Attaché, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur SAYSANNA Somsack**
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS DE PARIS
- **Madame SCAVINER Véronique**
Infirmière de classe supérieure, HÔPITAL LA PITIÉ SALPÉTRIÈRE DE PARIS
- **Madame SCIAUX-TOULZA Pascale**
Agent social, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Madame SEBILLE Sylviane**
Adjoint administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DU CHESNAY DE LE CHESNAY
- **Monsieur SENE Frédéric**
Agent de maîtrise, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Madame SEVIN Muguette**
Adjoint principal de 2ème classe, MAIRIE DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur SIMARD Hugues**
Bibliothécaire, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame SMET Alexandra**
Préparatrice en pharmacie, AGEPS DE PARIS 05
- **Monsieur STEFANT Philippe**
Psychologue, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame SWEDKOWSKI Aline**
Assistante principale de conservation, MAIRIE DE RAMBOUILLET DE RAMBOUILLET
- **Madame SYLVAIN Maryline**
ATSEM, MAIRIE DE MARLY LE ROI DE MARLY-LE-ROI
- **Monsieur TAALBI Ali**
Éducateur territorial principal de 2ème classe des APS, MAIRIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
- **Monsieur TABARI Nicolas**
Adjoint administratif, MAIRIE LES CLAYES-SOUS-BOIS DE LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur TARRADE Eric**
Agent administratif principal de 1ère classe, MAIRIE DE SAINT CYR L'ECOLE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

- **Monsieur TAYEBI Lofti**
Adjoint technique, MAIRIE D'AUBERGENVILLE DE AUBERGENVILLE
- **Madame TCHILOEMBA Françoise**
Adjoint technique de 2ème classe, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur TECHER Stéphane**
Adjoint technique principale de 1ère classe, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame TEILLES Carole**
Assistante maternelle, MAIRIE DE MAGNY LES HAMEAUX DE MAGNY-LES-HAMEAUX
- **Madame TREFENKO Sandrine**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur THAU Christian**
Technicien principal de 2ème classe, Théâtre l'Onde DE VELIZY-VILLACOUBLAY
- **Madame THIEULENT Milouda**
Infirmière diplômée d'Etat, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Monsieur THINNÉS Yvan**
Maître ouvrier, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR
- **Madame THIRIET Isabelle**
adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS
- **Madame TILLAM Jasmine**
Attaché de conservation du patrimoine, MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD DE LA CELLE-SAINT-CLOUD
- **Monsieur TOUMIRT Lahcen**
Projectionniste, MAIRIE DE VERNEUIL SUR SEINE DE VERNEUIL-SUR-SEINE
- **Madame TOUNNEROCHE Martine**
Rédacteur principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame TRINDADE Pascale**
Adjoint administratif, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES DE RAMBOUILLET
- **Madame TURBOT Murielle**
Attaché principal, MAIRIE DE VERSAILLES DE VERSAILLES
- **Monsieur VAGNER Serge**
Directeur territorial, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Monsieur VELLARDI Eric**
Adjoint technique principal de 2ème classe, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES DE Versailles
- **Madame VENOT Annette**
Auxiliaire de puériculture, MAIRIE DE VIROFLAY DE VIROFLAY
- **Madame VERGNENEGRE Fabienne**
Assistante maternelle, MAIRIE DE BEYNES DE BEYNES
- **Madame VIGNOLLES Marjorie**
Rédacteur principal de 2ème classe, MAIRIE DE HOUILLES DE HOUILLES
- **Madame VILAR Véronique**
Adjoint administratif principal de 2ème classe, MAIRIE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Monsieur VILELLA Didier**
Adjoint technique principal de 1ère classe, MAIRIE DE PARIS - Dir. des espaces verts et environnement DE Paris
- **Madame VINÇONNEAU Isabelle**
Directrice générale des services, MAIRIE DE GUERVILLE DE GUERVILLE

- Madame VIRGINIE Mirella

Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- Madame VISUS Viviane

adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- Madame WACHEUX Nathalie

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe, MAIRIE DU MESNIL LE ROI DE LE MESNIL-LE-ROI

- Madame WANECQUE Laurence

Responsable du service état-civil / affaires générales - Rédacteur territorial, MAIRIE DE FOURQUEUX DE FOURQUEUX

- Madame YOUAN BI Mawuegna

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- Madame YVERNEAU Adélaïde

Auxiliaire de puériculture, MAIRIE D'ACHERES DE ACHERES

- Monsieur ZEGHARI Yamani

Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

- Madame ZHAR Fatima

Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- Madame ZIANI Rachida

ATSEM, MAIRIE D'ECQUEVILLY DE ECQUEVILLY

- Monsieur ZIGHMI Grégoire

Aide médico-psychologique, CENTRE HOSPITALIER DE PLAISIR DE PLAISIR

- Madame ZUMPICCHIAT Nadine

Ingénieur territorial principal, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DE PARIS

Article 3 – Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture

Fait à Versailles, le **05 DEC. 2018**

Le Préfet

Pour le Préfet, et par délégation

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Thierry LAURENT

Préfecture des Yvelines

78-2018-12-04-004

Arrêté MHT 012019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES YVELINES

Accordant la médaille d'honneur du Travail
À l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019

Le Préfet des Yvelines
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition du directeur de cabinet,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Monsieur ABDOUL-WAHAB Mohamed**
Ingénieur, TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES, COURBEVOIE.
demeurant à SARTROUVILLE
- **Monsieur ABIDI Chafik**
Contrôleur Financier, LEONI WIRING SYSTEMS FRANCE, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.
demeurant à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
- **Madame ABOUDOU-NGO Majida**
Coordinatrice TMA, SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, MASSY.
demeurant à MONTESSON
- **Madame ADAM Hélène**
Organisateur métier directeur de projet, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à CONFLANS-SAINTE-HONORINE
- **Madame ADEM Nadia**
Correspondante commerciale, TERREAL, SURESNES.
demeurant à LIMAY
- **Monsieur ADOUARD Laurent**
Coordinateur Régional Prévention des Risques, IKEA, PLAISIR CDX.
demeurant à LES CLAYES-SOUS-BOIS
- **Monsieur AISSANI Kamel**
Coordinateur Fabrication, FAPROREAL, RAMBOUILLET.
demeurant à EMANCE

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le Sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Versailles, le

- 4 DEC. 2019

Pour le préfet et par Délégation
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet



Thierry LAURENT

Préfecture des Yvelines - Cabinet - Sécurité intérieure - Bureau des Polices
Administratives

78-2018-11-28-006

Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à LA
REINE DES VELOS - BAR-TABAC-LOTO-FDJ-PMU- BRASSERIE 78800
HOUILLES



PREFET DES YVELINES

Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à l'établissement
LA REINE DES VELOS - BAR-TABAC-LOTO-FDJ-PMU- BRASSERIE
83 boulevard Henri Barbusse 78800 Houilles

Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 83 boulevard Henri Barbusse 78800 Houilles présentée par Monsieur Thomas ZHANG ;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 12 juin 2018 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 11 septembre 2018 ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines ;

Arrête :

Article 1er : Monsieur Thomas ZHANG est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2018/0353. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes, Prévention des atteintes aux biens.

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Préfecture des Yvelines
1 Rue Jean Houdon - 78010 Versailles cedex - Tél. : 01.39.49.78.00 - Fax : 01.39.49.75.15
Retrouvez nos jours et horaires d'accueil du public sur le site www.yvelines.gouv.fr

Page 1 sur 3

Article 2 : La voie publique, les propriétés avoisinantes et les tables de restauration doivent être hors du champ de vision des caméras. Un contrôle des forces de l'ordre, effectué ultérieurement, pourra donner lieu à une demande de désinstallation du système de vidéoprotection en cas de non-respect de la réglementation.

Article 3 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L251-2, L251-3, L252-1 à L252-6, L253-1 à L253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal..).

Article 4 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du gérant de l'établissement à l'adresse suivante :

LA REINE DES VÉLOS
BAR-TABAC-LOTO-FDJ-PMU- BRASSERIE
83 boulevard Henri Barbusse
78800 Houilles.

Article 5 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 6 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 11 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 12 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 13 : Le Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines, le Directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le Commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Thomas ZHANG, 83 boulevard Henri Barbusse 78800 Houilles, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Versailles, le 28/11/2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet

SIGNÉ

Thierry LAURENT

En application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines - Cabinet - Sécurité intérieure - Bureau des Polices
Administratives

78-2018-11-28-005

Arrêté portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à la
SOCIETE ENERGIES SERVICES 78550 HOUDAN



PREFET DES YVELINES

**Arrêté n°
portant autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection à l'établissement
SOCIETE ENERGIES SERVICES 29 rue Saint Mathieu 78550 Houdan**

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'honneur**

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment les articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

Vu la demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection situé 29 rue Saint Mathieu 78550 Houdan présentée par le représentant de l'établissement SOCIETE ENERGIES SERVICES ;

Vu le rapport établi par le référent sûreté ;

Vu le récépissé de déclaration d'un système de vidéoprotection délivré le 24 septembre 2018 ;

Vu l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 13 novembre 2018 ;

Sur proposition du Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines ;

Arrête :

Article 1er : le représentant de l'établissement SOCIETE ENERGIES SERVICES est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté à mettre en oeuvre à l'adresse sus-indiquée un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2018/0461. Les caméras filmant des zones privées non accessibles au public n'entrent pas dans le champ d'application de l'article L252-1 du code de la sécurité intérieure et ne sont donc pas soumises à autorisation préfectorale.

Le système considéré répond aux finalités prévues par la loi :

Sécurité des personnes, Prévention des atteintes aux biens.

Autres (Lutte contre les vols).

Il ne devra pas être destiné à alimenter un fichier nominatif.

Le système doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur.

Préfecture des Yvelines
1 Rue Jean Houdon - 78010 Versailles cedex - Tél. : 01.39.49.78.00 - Fax : 01.39.49.75.15
Retrouvez nos jours et horaires d'accueil du public sur le site www.yvelines.gouv.fr

Page 1 sur 3

Article 2 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra, après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L251-2, L251-3, L252-1 à L252-6, L253-1 à L253-5 du code de la sécurité intérieure ou à celle résultant de l'article R252-11 du code de la sécurité intérieure, et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 3 : Le public devra être informé dans les lieux ou l'établissement concernés, par une signalétique appropriée à chaque point d'accès du public, de l'existence du système de vidéoprotection et de l'autorité ou de la personne responsable, notamment pour le droit d'accès aux images des conditions dans lesquelles il peut exercer son droit d'accès aux enregistrements. Les panneaux comporteront un pictogramme représentant une caméra et mentionneront les références du code susvisé et les références du service et de la fonction du titulaire du droit d'accès ainsi que le numéro de téléphone auquel celui-ci sera joignable.

Le droit d'accès aux images pourra s'exercer auprès du chargé d'affaires électricité de l'établissement à l'adresse suivante :

SOCIETE ENERGIES SERVICES
29 rue Saint Mathieu
78550 Houdan.

Article 4 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements seront détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 5 : Le titulaire de l'autorisation devra tenir un registre mentionnant les enregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au Parquet.

Article 6 : Le responsable de la mise en œuvre du système devra se porter garant des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer seront données à toutes les personnes concernées.

Article 7 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images devra être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 8 : Les agents des services de la police ou de la gendarmerie nationales ainsi que les agents des douanes ou des services d'incendie, individuellement désignés et dûment habilités par le chef d'unité à compétence départementale, régionale, zonale ou nationale où ils sont affectés, seront destinataires des images et enregistrement de systèmes de vidéoprotection conformément à l'article L252-3 du code de la sécurité intérieure.

Article 9 : Le droit d'accès aux informations enregistrées est réglé par les dispositions de l'article L253-5 du code de la sécurité intérieure.

Article 10 : Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 11 : Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 12 : Le Sous-préfet, Directeur de cabinet du Préfet des Yvelines, le Directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines et le Commandant du groupement départemental de gendarmerie des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au représentant de l'établissement SOCIETE ENERGIES SERVICES, 29 rue Saint Mathieu 78550 Houdan, pétitionnaire, et fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs.

Versailles, le 28/11/2018

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet, Directeur de cabinet**

SIGNÉ

Thierry LAURENT

En application de l'article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles. Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, ce recours peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de l'affichage du recueil des actes administratifs.

Au préalable, dans ce délai, peuvent être exercés un recours gracieux auprès du préfet des Yvelines et un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur (direction des libertés publiques et des affaires juridiques – bureau des polices administratives).

Le délai de recours contentieux, prorogé par l'exercice de ces recours administratifs, ne recommencent à courir à l'égard de la décision initiale que lorsqu'ils ont été l'un l'autre rejetés (le silence de l'administration pendant un délai de quatre mois vaut décision implicite de rejet).

Préfecture des Yvelines - Direction de la Réglementation et des Elections -
BENVEP

78-2018-12-05-004

Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse -
Arrêté du 5 décembre 2018 portant renouvellement d'agrément régional au titre
de la protection de l'environnement.

*Arrêté portant renouvellement d'agrément régional au titre de la protection de l'environnement de
l'association de l'union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**Arrêté n°
portant renouvellement d'agrément au titre de la protection
de l'environnement de l'association
« Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse »
dans un cadre régional**

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la légion d'honneur,**

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.141-1 et R.141-17-1 à R.141-20 ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013351-0017 du 17 décembre 2013 portant renouvellement d'agrément au titre de la protection de l'environnement, de l'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » dans un cadre régional ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément dans un cadre régional, au titre de la protection de l'environnement, présentée le 14 juin 2018, par Mme GIOBELLINA, Présidente de l'Association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » dont le siège social est situé 18, rue de la vallée à Dampierre-en-Yvelines (78720) ;

Vu les avis recueillis et notamment l'avis favorable de M. le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France, en date du 24 septembre 2018 ;

./...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr

Considérant qu'au regard de ses statuts et rapports d'activité, l'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » justifie depuis au moins cinq ans d'activités effectives et régulières, au niveau régional et départemental, dans les domaines de la protection de la nature, des sites et paysages, de l'amélioration du cadre de vie, de l'urbanisme, de la lutte contre les pollutions et les nuisances et de la conservation et mise en valeur du patrimoine historique ;

Considérant que l'association mène des actions de plaidoyer et de participation au débat public sur divers sujets environnementaux, au niveau régional et départemental, en siégeant notamment à la commission locale de l'eau, chargée de la gestion du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Orge-Yvette ainsi qu'à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Considérant que l'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » exerce une action d'information, de sensibilisation et d'éducation au développement durable, notamment par le biais de publications diffusées sur son site internet ;

Considérant que 27 associations des départements des Yvelines et de l'Essonne sont membres de l'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » soit un nombre suffisant d'adhérents en regard de l'agrément régional demandé ;

Considérant que les activités de l'association s'étendent notamment sur le territoire du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse composé de 51 communes des départements des Yvelines et de l'Essonne, soit un périmètre suffisant en regard de l'agrément régional demandé ;

Considérant que l'association présente des garanties de régularité, suffisantes en matière financière et de fonctionnement, conformes à ses statuts, en informant régulièrement ses membres par la diffusion d'un bulletin d'information et de ce fait justifie de l'exercice d'une activité non lucrative et d'une gestion désintéressée ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines,

Arrête :

Article 1er : L'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse », dont le siège social est situé 18, rue de la vallée à Dampierre-en-Yvelines, est agréée au titre de la protection de l'environnement dans un cadre régional en vertu de l'article L141-1 du code de l'environnement.

Article 2 : Le présent agrément est valable pour une durée de cinq ans renouvelable à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article R141-19 du code de l'environnement, l'association agréée adresse chaque année, au Préfet des Yvelines, par voie postale ou électronique, les documents dont la liste est fixée à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2011 susvisé. Ces documents comprennent notamment le rapport d'activité ainsi que les comptes de résultat et de bilan de l'association et leurs annexes, qui sont communicables à toute personne et à ses frais.

Article 4 : L'agrément accordé à l'association « Union des amis du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse » peut être abrogée :

1° - Lorsque celle-ci ne justifie plus du respect des conditions prévues par les articles L.141-1 et R.141-2 du code de l'environnement ;

2° - Lorsque l'association exerce son activité statutaire dans un cadre territorial plus limité que celui pour lequel elle bénéficie de l'agrément, dans les conditions définies à l'article R. 141-3 ;

3° - En cas de non-respect des obligations mentionnées à l'article R. 141-19.

Article 5: L'arrêté préfectoral n° 2013351-0017 du 17 décembre 2013 portant renouvellement d'agrément de l'association « Union des amis du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse » au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre régional est abrogé.

Article 6 : La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 : M. le Secrétaire général de la Préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Versailles, le **05 DEC. 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent ROBERTI

Préfecture des Yvelines - Direction des relations avec les Collectivités locales -
Contrôle de légalité

78-2018-12-05-008

AP constatant la représentation-substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise au sein du Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses Affluents

Préfecture

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du contrôle de légalité

**Arrêté n°
constatant la représentation-substitution de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise au sein du Syndicat mixte d'entretien et
d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses Affluents**

Le Préfet des Yvelines,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu l'article L.211-7 du Code de l'environnement relatif à la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L.5215-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 1964 portant création du Syndicat Intercommunal de la Mauldre Inférieure et de Ru de Riche entre les communes d'Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, La Falaise, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Nézel ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 1981 portant adhésion des communes de Bazemont et Herbeville au Syndicat Intercommunal de la Mauldre Inférieure et de Ru de Riche ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013028-0005 du 28 janvier 2013 constatant la substitution de la Communauté de Communes Gally-Mauldre aux communes de Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Mauldre Inférieure et du Ru de Riche ;

Vu l'arrêté n°2014147-0003 du 27 mai 2014 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bassin de la Mauldre Inférieure et du Ru de Riche, notamment son changement de nom en « Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses affluents, SMAMA » ;

Vu l'arrêté n°2018-09-20-001 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature à M. Gérard DEROUIN, Sous-préfet de Mantes-la-Jolie ;

Considérant que le SMAMA a pour objet « la protection de la rivière, l'exécution des travaux périodiques intéressant le curage, l'entretien du lit, des berges et des digues ainsi que les travaux d'amélioration de la rivière de la Mauldre inférieure et de ses affluents, de leurs dérivations et bras de décharge ainsi que des fossés, canaux d'assainissement

nécessaires à la récupération de terres agricoles et les travaux assainissement des agglomérations traversées » ;

Considérant que l'objet du SMAMA relève de la compétence GEMAPI ;

Considérant que la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et prévention des Inondations » (GEMAPI) est exercée à titre obligatoire par les EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Considérant que la compétence GEMAPI est exercée à titre obligatoire par les EPCI à fiscalité propre, ces derniers sont substitués à leurs communes membres dans le syndicat exerçant cette compétence ;

Considérant que les communes d'Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, la Falaise et Nézel sont membres de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise ;

Sur proposition du Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie,

Arrête :

Article 1^{er} : La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise est substituée aux communes d'Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, la Falaise et Nézel au sein du SMAMA.

Article 2 : Le SMAMA est désormais composé des collectivités suivantes :

La Communauté de Communes Gally-Mauldre en représentation-substitution des communes de Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville ;

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise en représentation-substitution des communes d'Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Epône, la Falaise et Nézel.

Article 3 : En application des dispositions des articles R.312-1, R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie, la Présidente du Syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre aval et de ses affluents, le Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre, le Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, le Directeur Départemental des Finances Publiques des Yvelines et toutes autorités administratives compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

Fait à Mantes-la-Jolie, le **- 5 DEC. 2018**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,


Gérard DEROUIN

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex

Accueil du public : 1 avenue de l'Europe - Versailles

Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : www.yvelines.gouv.fr